

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

DIRECTION DE L'INFANTERIE

NOTICE

SUR

# LE PISTOLET-MITRAILLEUR

Modèle 1938

*Approuvée par le Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre,  
Le 5 mars 1941*



CHARLES-LAVAUZELLE & C<sup>ie</sup>

ÉDITEURS

PARIS

124, Boulevard Saint-Germain

LIMOGES NANCY

1947

69  
58

1-2102/3

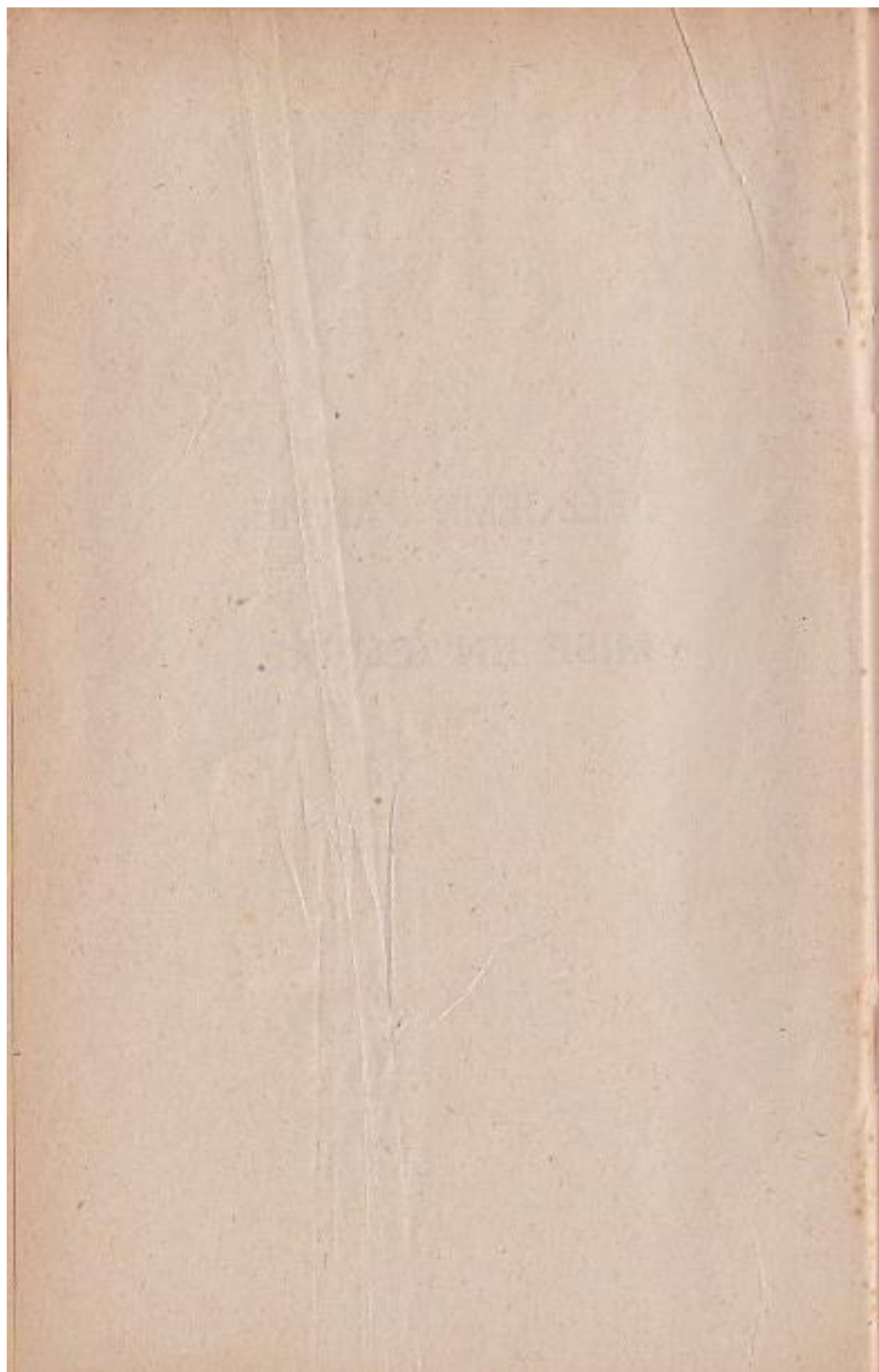
NOTICE

sur

**LE PISTOLET-MITRAILLEUR**

**Modèle 1938**

---



SECRETARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

DIRECTION DE L'INFANTERIE

NOTICE

SUR

# LE PISTOLET-MITRAILLEUR

Modèle 1938

*Approuvée par le Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre,  
le 5 mars 1941*



CHARLES-LAVAUZELLE & C<sup>te</sup>

ÉDITEURS

PARIS

124, boulevard Saint-Germain

LIMOGES NANCY

1947



APPROUVÉ :

Royat, le 5 mars 1941.

Pour le Ministre Secrétaire d'Etat et par son ordre :

Pour le Général Chef de l'Etat-Major de l'Armée  
et par délégation :

*Le Colonel Directeur de l'Infanterie,*

Signé : LAFANOUX.

# TABLE DES MATIÈRES.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### MATERIEL.

---

#### TITRE 1<sup>er</sup>.

#### PISTOLET-MITRAILLEUR MODÈLE 1933.

---

##### CHAPITRE PREMIER.

###### Généralités.

	Pages.
ARTICLE UNIQUE. — Caractéristiques.....	11

##### CHAPITRE II.

###### Arme proprement dite.

ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Description et nomenclature.....	12
ARTICLE 2. — Démontage et remontage.....	20
ARTICLE 3. — Fonctionnement.....	21
ARTICLE 4. — Incidents de tir.....	27

##### CHAPITRE III.

###### Appareil de pointage.

ARTICLE UNIQUE. — Appareil de pointage.....	30
---	----

##### CHAPITRE IV.

###### Accessoires divers. Rechanges.

ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Accessoires de tir.....	31
ARTICLE 2. — Rechanges.....	32
ARTICLE 3. — Accessoires de protection et de transport...	32

CHAPITRE V.

Entretien.

	Pages.
ARTICLE UNIQUE. — Entretien.....	33

TITRE II.

MUNITIONS.

CHAPITRE UNIQUE.

Munitions de guerre.

ARTICLE UNIQUE. — Cartouche à balle de 7,65 L.....	35
--	----

TITRE III.

TRANSPORT.

CHAPITRE UNIQUE.

Transport.

ARTICLE UNIQUE. — Transport de l'arme et des munitions..	37
--	----

DEUXIÈME PARTIE.

MISE EN ŒUVRE.

TITRE I<sup>er</sup>.

SERVICE DE L'ARME.

CHAPITRE UNIQUE.

Fonctions du tireur.

ARTICLE UNIQUE. — Manement du pistolet-mitrailleur....	41
--	----



## TITRE II.

### PRÉPARATION ET EXÉCUTION DES TIRS.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### Données de base.

	Pages.
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Propriétés du pistolet-mitrailleur.....	45
ARTICLE 2. — Différents modes de tir.....	46

#### CHAPITRE II.

##### Tir à l'épaule.

ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Règles générales.....	46
ARTICLE 2. — Détermination des données du tir.....	47
ARTICLE 3. — Conduite du feu.....	48
ARTICLE 4. — Exécution du tir.....	49

#### CHAPITRE III.

##### Tir à la hanche.

ARTICLE UNIQUE.....	51
---------------------	----

## TITRE III.

### INSTRUCTION DU TIR.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### Instruction technique.

ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Considérations générales.....	52
ARTICLE 2. — Exercices préparatoires.....	54



CHAPITRE II.

Programme des tirs.

	Pages.
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Considérations générales.....	54
ARTICLE 2. — Tirs d'instruction préparatoire à distance réduite.....	55
ARTICLE 3. — Tirs d'instruction à distance de hausse....	57
ARTICLE 4. — Tirs individuels de combat.....	60

ANNEXES.

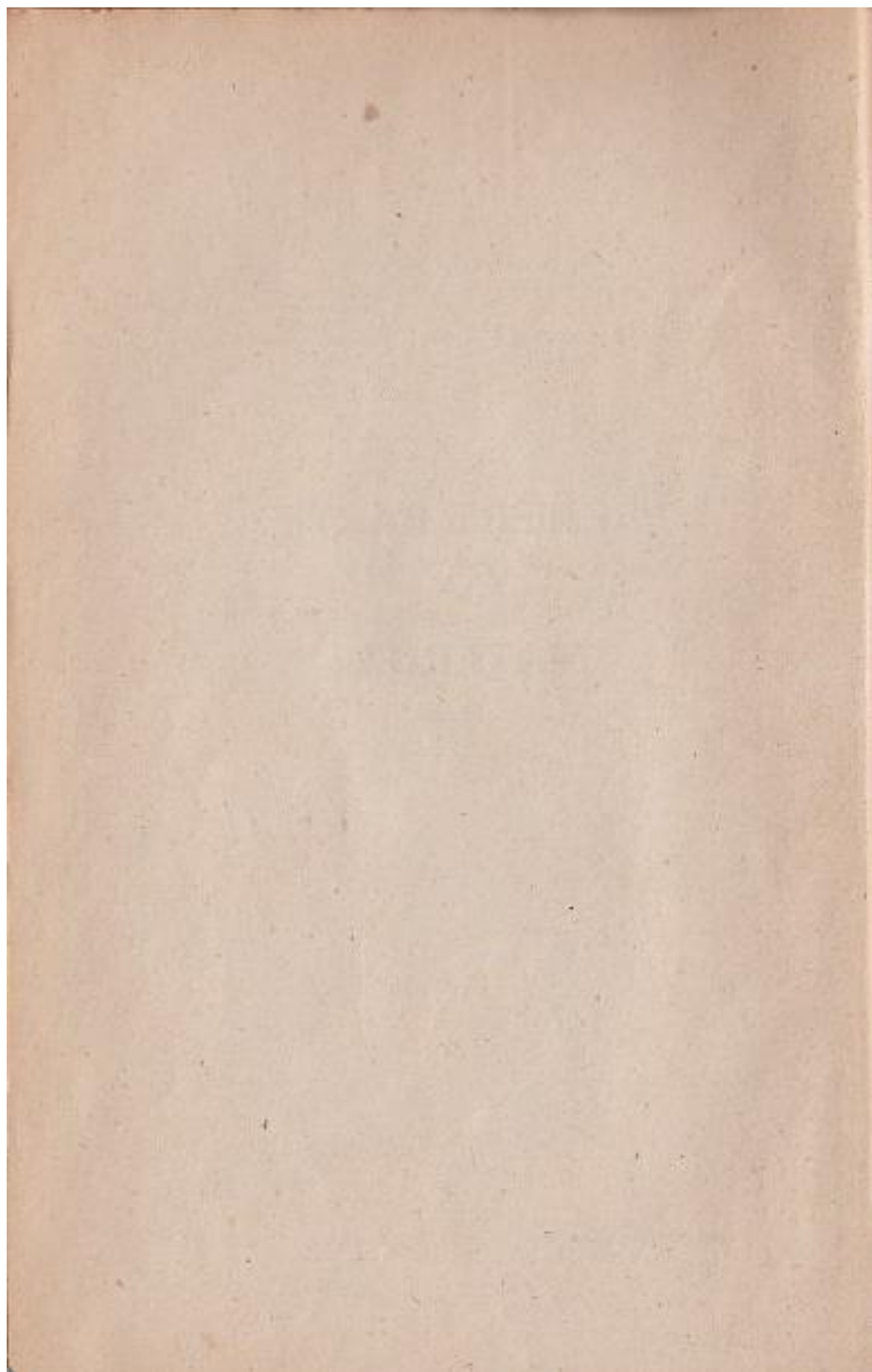
Annexe n <sup>o</sup> I. — Renseignements numériques .....	67
Annexe n <sup>o</sup> II. — Livret de pistolet-mitrailleur.....	68
Annexe n <sup>o</sup> III. — Modèles de cibles.....	69 à 76

PREMIÈRE PARTIE.

---

**MATÉRIEL.**

---





TITRE 1<sup>er</sup>.  
**PISTOLET-MITRAILLEUR Mle 1938.**

---

CHAPITRE PREMIER.

**GÉNÉRALITÉS.**

---

ARTICLE UNIQUE.

**CARACTÉRISTIQUES.**

1. Le pistolet-mitrailleur modèle 1938 est une arme automatique à culasse percutante non calée. (Planche I)

Il tire la cartouche de 7,65 L.

L'approvisionnement est assuré par un chargeur s'introduisant en dessous de la boîte de culasse.

Le chargeur contient 32 cartouches.

Le pistolet-mitrailleur porte une hausse à lamettes prévue pour les distances de 100 et 200 mètres.

L'arme est établie uniquement pour le tir en mitrailleuse.

Sa cadence de tir est d'environ 640 coups-minute.

Le pistolet-mitrailleur modèle 1938 peut être utilisé jusqu'à 200 mètres contre les objectifs terrestres.



## CHAPITRE II. ARME PROPREMENT DITE.

### ARTICLE PREMIER.

#### DESCRIPTION ET NOMENCLATURE.

2. L'arme se divise en six parties principales :
- le canon;
  - la boîte de culasse;
  - l'ensemble mobile;
  - la crosse et le tube porte-crosse;
  - le mécanisme de détente;
  - le chargeur.

#### CANON.

3. La longueur du canon est de 22 centimètres (fig. 1).

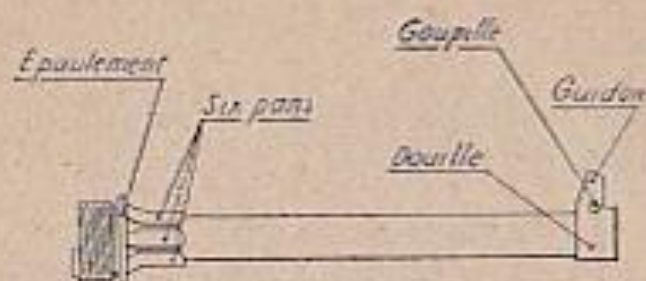
A l'extérieur, on remarque :

- le *guidon*, monté sur le canon par *douille* et *goupille*;
- l'*épaulement antérieur* pour le montage du guidon;
- le *renflement du tonnerre*;
- les *six pans* pour le montage et le démontage du canon.

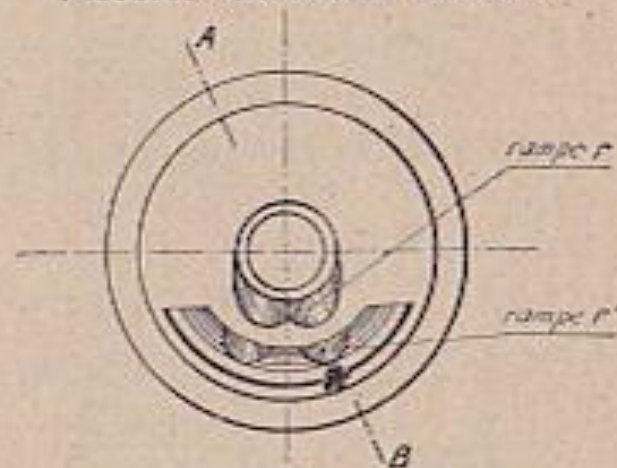
A l'intérieur du canon, on remarque : la *chambre*, les *rampes d'introduction* de la cartouche, les *quatre rayures* (1) au pas de 25 centimètres.

---

(1) Le canon est rayé à droite.



*Schéma de l'entrée de chambre du  
Pistolet-Mitrailleur M<sup>le</sup> 1938*



Coupe longitudinale suivant A B.

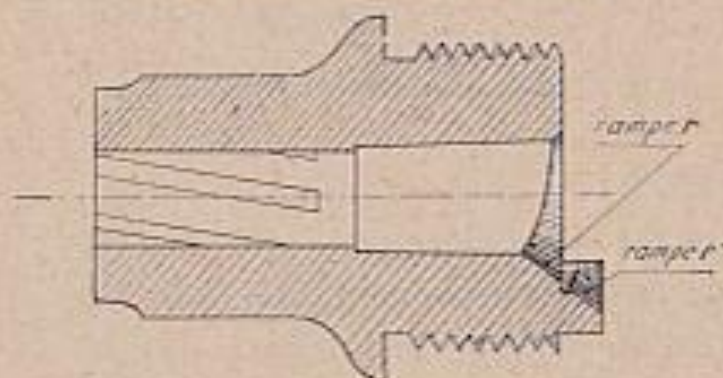


FIG. 1. — Canon (extérieur, chambre).



BOITE DE CULASSE.

4. A l'extérieur de la boîte de culasse (fig. 2) on remarque :

En avant : la *butée de canon*;

Au-dessus : la *hausse*, composée de deux *lamelles* portant chacune un *œilleton*;

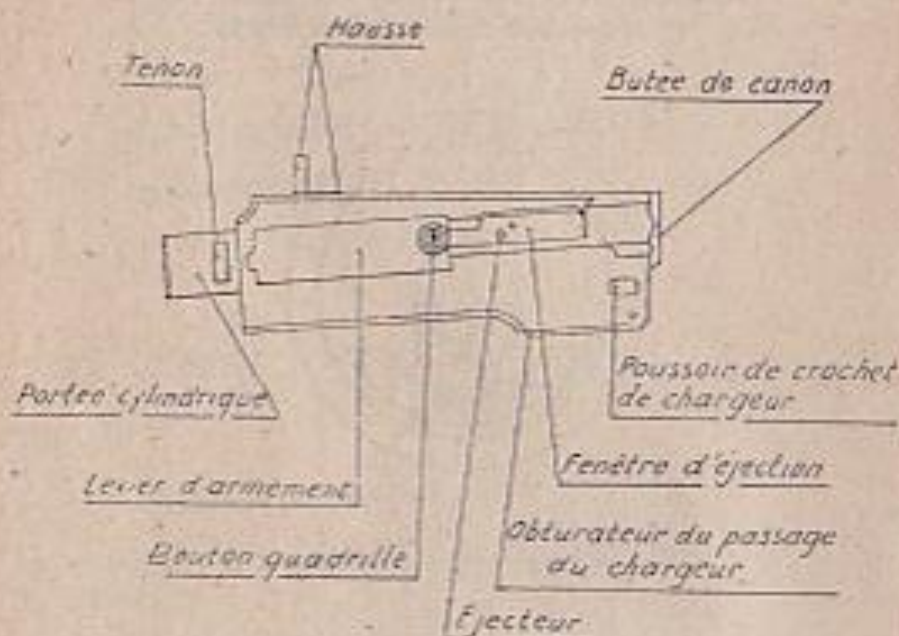


FIG. 2. — Boîte de culasse.

A droite :

— la *fenêtre d'éjection*;

— le *levier d'armement* avec son *bouton quadrillé*;

— l'*entraîneur*, placé dans l'axe du bouton quadrillé, et qui fait saillie à l'intérieur de la boîte de

culasse lorsque le levier d'armement est poussé vers l'avant;

A l'arrière : la *portée cylindrique* et les deux *tenons* pour la fixation de la *crose*;

Au-dessous : l'*obturateur du passage du chargeur*;

A gauche :

— l'*anneau de bretelle*, soudé en bout après montage sur l'*éjecteur*;

— le *poussoir du crochet de chargeur*.

A l'intérieur de la boîte de culasse, on remarque :

— la partie cylindrique servant de support et de guide à la culasse mobile;

— l'alésage fileté de la partie avant pour la fixation du canon;

— le *tenon d'accrochage du chargeur*;

— l'*éjecteur*.

#### ENSEMBLE MOBILE.

5. L'ensemble mobile comprend :

— la *culasse mobile*;

— le *ressort récupérateur*.

La culasse mobile, en une seule pièce, comporte (fig. 3) :

— le logement de l'extracteur, de son axe et de son ressort;

— le logement du guide ressort récupérateur;

— le logement de la goupille du guide ressort récupérateur;

— le *cran de l'entraîneur*;



- le *cran de l'armé*;
- le logement du tenon de sûreté;
- le logement du ressort récupérateur;

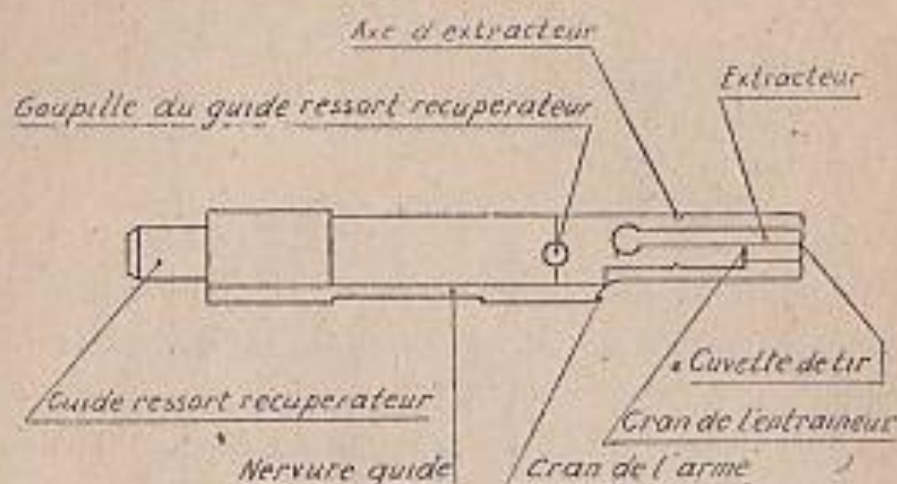


FIG. 3. — Culasse.

- la *nervure guide*;
- la *cuvette de tir*;
- le canal du percuteur;
- l'échancrure pour le passage des lèvres du chargeur;
- l'échancrure pour le passage de l'éjecteur;
- le *percuteur*, solidaire de la culasse mobile;
- l'*extracteur* à bascule;
- l'*axe d'extracteur*;
- le *ressort d'extracteur*.

6. Le ressort récupérateur peut s'engager indifféremment par l'une ou l'autre de ses extrémités.

### CROSSE ET TUBE PORTE-CROSSE.

7. Sur la crosse (fig. 4) en bois sont montés à demeure :

— la *barrette de crosse*, pour le passage de la bretelle;

— la *plaque de couche*;

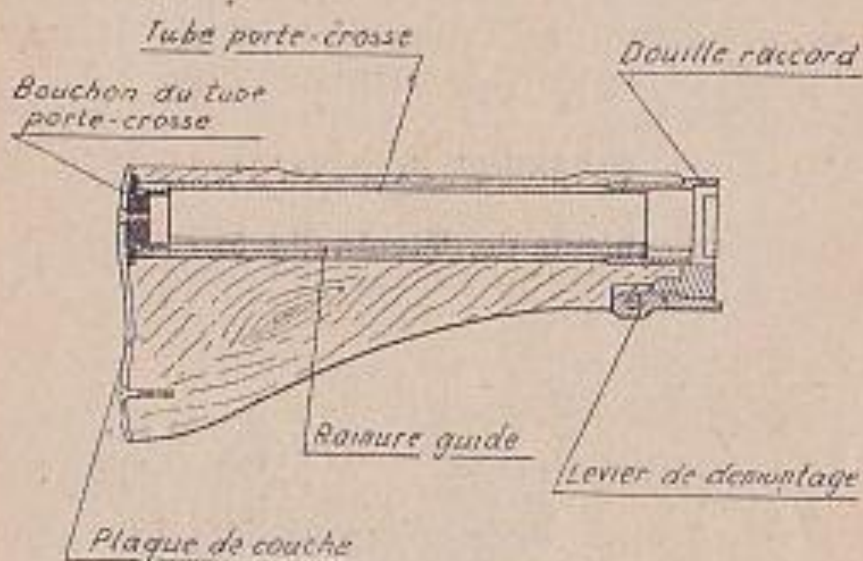


FIG. 4. — Crosse et tube porte-crosse.

A l'intérieur de la crosse on trouve le *tube porte-crosse*, qui contient le ressort récupérateur, et qui assure le guidage de la culasse pendant son recul dans la crosse; le tube porte-crosse comprend :

a) A l'avant :

— la *douille raccord* fixée à demeure sur le tube porte-crosse;

— un filetage extérieur pour la fixation sur la douille raccord;



b) A l'arrière :

— le *bouchon du tube porte-crosse*, qui fixe la crosse sur le tube et arrête le ressort récupérateur;

— un filetage intérieur pour la fixation du bouchon;

c) A l'intérieur : une rainure pour le passage de la nervure guide de la culasse;

d) En dessous et à l'avant : le *levier de démon- tage*, qui assure la fixation de la crosse et de ses éléments sur la boîte de culasse.

#### MECANISME DE DÉTENTE.

8. Le mécanisme de détente (fig. 5) est porté par le *pontet*.

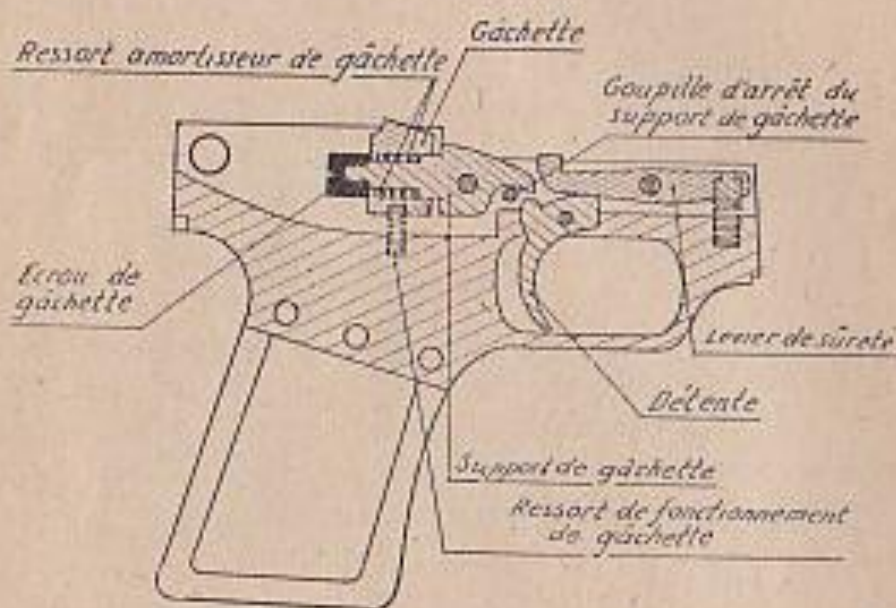


FIG. 5. — Mécanisme de détente.

Au pontet sont rivés :

— l'axe de détente;

- l'axe de gâchette;
- l'axe du levier de sûreté;
- la *goupille d'arrêt du support de gâchette*;
- l'armature de poignée-pistolet, avec ses deux plaquettes en bois.

9. Le mécanisme de détente proprement dit est constitué par :

- la *détente*;
- la *gâchette avec son ressort de fonctionnement et son ressort amortisseur*;
- le *support de gâchette*;
- l'*écrou de gâchette*, qui assure le montage et la fixation de la gâchette sur son support.

10. Le levier de sûreté est commandé par la détente; il assure la fixation de la culasse à la position de fermeture lorsque l'arme est à la sûreté.

#### CHARGEUR.

11. Le chargeur comprend (fig. 6) :

- le *corps de chargeur*, sur lequel on remarque les deux lèvres de distribution qui maintiennent et guident alternativement les cartouches, le *cran d'accrochage* (pour le tenon d'accrochage de chargeur, monté sur la boîte de culasse) et le *collier d'arrêt* à la position de chargement;
- l'*élévateur*;
- le *ressort d'élévateur*;
- la *plaque de fond de chargeur*, amovible, avec cran pour le démontage.



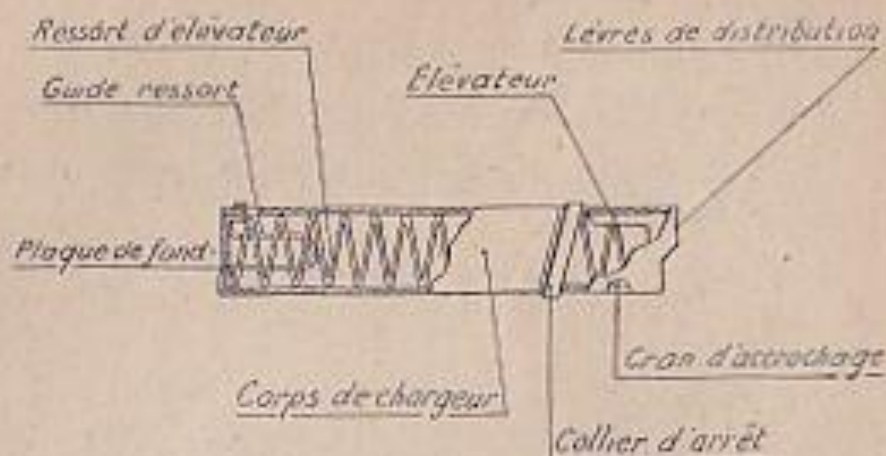


FIG. 6. — Chargeur.

## ARTICLE II.

### DÉMONTAGE ET REMONTAGE.

#### DÉMONTAGE.

##### 1<sup>o</sup> CULASSE MOBILE.

12. S'il y a lieu, enlever le chargeur. S'assurer que l'arme ne contient plus de cartouches. A cet effet, examiner l'entrée de la chambre par la fenêtre d'éjection.

Désarmer.

Ramener vers l'avant le bouton d'armement.

Appuyer sur le bouton quadrillé du levier de démontage et faire tourner la crosse en sens inverse des aiguilles d'une montre d'un quart de tour; séparer la crosse de la boîte de culasse.

Retirer le ressort récupérateur.

Tirer le bouton d'armement vers l'arrière; par

cette action, la culasse est projetée, en partie, hors de la boîte de culasse.

Retirer la culasse mobile.

### 2° PONTET.

Séparer le pontet de la boîte de culasse en le ramenant vers l'arrière.

### 3° EXTRACTEUR.

Retirer l'axe avec un chasse goupille appliqué sur l'extrémité non coudée.

Retirer l'extracteur en prenant les précautions nécessaires pour éviter la chute du ressort d'extracteur.

*Le démontage de l'extracteur ne doit être effectué que par le sous-officier d'armement de la compagnie ou par le maître-armurier du corps.*

Tous autres démontages que ceux exposés ci-dessus sont interdits dans les unités.

### REMONTAGE.

13. Le remontage s'effectue dans l'ordre inverse du démontage.

## ARTICLE III.

### FONCTIONNEMENT.

14. L'arme est approvisionnée au moyen d'un chargeur engagé dans le passage de chargeur de la boîte de culasse.



La culasse est maintenue à l'arrière par l'accrochage du cran de l'armé sur la tête de gâchette.

Le ressort récupérateur est comprimé entre le bouchon du tube porte-crosse (*appui fixe*) et le fond de son logement dans la culasse (*appui mobile*).

Les opérations qui se produisent successivement lorsqu'on agit sur la détente sont :

- *le décrochage de la culasse;*
- *la décompression du ressort récupérateur;*
- *le lancer de la masse percutante;*
- *l'alimentation;*
- *l'introduction d'une cartouche;*
- *la fermeture;*
- *la percussion;*
- *l'ouverture;*
- *le recul de la masse percutante;*
- *l'extraction;*
- *la présentation d'une nouvelle cartouche;*
- *l'éjection;*
- *la compression du ressort récupérateur;*
- *l'accrochage.*

#### MOUVEMENT EN AVANT DE L'ENSEMBLE MOBILE.

(Action motrice : ressort récupérateur.)

15. *Décrochage de la culasse.* — Sous l'action du doigt, la queue de détente est portée vers l'arrière (planche II), la détente pivote autour de son axe; la bossette de détente se soulève et, prenant appui sous le support de gâchette, porte ce dernier vers le haut.

Le support de gâchette pivote autour de son axe;

la tête de gâchette s'abaisse; le contact cesse entre le cran de l'armé de la culasse et la tête de gâchette; la culasse est libérée.

**16. Décompression du ressort récupérateur.** — Le ressort récupérateur se détend entre le bouchon du tube porte-crosse (appui fixe) et le fond de son logement dans la culasse (appui mobile).

**17. Lancer de la masse percutante.** — Sous l'action du ressort récupérateur, la masse percutante, composée de la culasse et du percuteur (solidaire de la culasse), est poussée violemment vers l'avant, guidée dans ce mouvement par sa nervure guide.

**18. Alimentation.** — La partie inférieure de la cuvette de tir rencontre le culot de la cartouche supérieure du chargeur et la pousse vers l'avant, la dégageant ainsi des lèvres de distribution du chargeur. (Planche III.)

La partie inférieure avant de la culasse, échan-crée à cet effet, se glisse entre les lèvres de distribution du chargeur, maintenant abaissée la cartouche suivante.

Au même instant, l'éjecteur pénètre dans son échancrure de la culasse.

**19. Introduction de la cartouche.** — La balle prend appui sur une rampe d'introduction; la cartouche est dirigée ainsi vers la chambre, dans laquelle elle va se loger.

**20. Fermeture.** — La cartouche étant introduite, la tranche antérieure de la culasse vient buter contre la tranche postérieure du canon; en même temps, la griffe de l'extracteur franchit la gorge de l'étui.



21. *Percussion.* — Le percuteur étant solidaire de la culasse et faisant en permanence saillie dans la cuvette de tir, la percussion se produit au moment de la fermeture (1).

#### MOUVEMENT EN ARRIÈRE DE L'ENSEMBLE MOBILE.

(Action motrice : force des gaz.)

22. *Ouverture.* — La détente des gaz produits par la combustion de la poudre a pour effet :

— d'une part, de chasser la balle vers la bouche du canon;

— d'autre part, de pousser l'étui vers l'arrière.

Cette dernière action est transmise par le culot de l'étui à la cuvette de tir de la culasse; la culasse mobile est poussée vers l'arrière; le contact cesse entre la tranche postérieure du canon et la cuvette de tir; il y a ouverture (2).

23. *Recul de la masse percutante.* — La masse percutante composée de la culasse et du percuteur (solidaire de la culasse) se porte vers l'arrière, guidée dans ce mouvement par sa nervure guide.

24. *Extraction.* — Le culot de l'étui est maintenu dans la cuvette de tir par la griffe de l'extracteur qui est engagée dans la gorge et y est maintenue par l'action du ressort d'extracteur; la culasse se portant en arrière entraîne avec elle l'étui qui est ainsi extrait de la chambre.

---

(1) Bien remarquer qu'au moment de la percussion la culasse n'est pas verrouillée (puisqu'il n'y a pas de verrou), mais seulement fermée.

(2) Toutefois, grâce à l'inertie de la culasse, ce mouvement commence avec un retard suffisant pour permettre la chute des pressions dans le canon.

**25. Présentation d'une cartouche.** — Lorsque, dans son mouvement vers l'arrière, la tranche antérieure de la culasse dépasse le culot de la cartouche supérieure du chargeur, celle-ci est élevée par l'action du ressort de chargeur, et vient se placer entre les lèvres de distribution du chargeur sur le passage de la culasse.

**26. Ejection (planche IV).** — L'éjecteur, ayant glissé dans l'échancrure correspondante de la culasse, fait saillie dans la cuvette de tir, en un point diamétralement opposé à la griffe de l'extracteur; l'étui, tiré à droite par l'extracteur, poussé à gauche par l'éjecteur, bascule dans un plan horizontal de gauche à droite; il trouve alors sur son trajet la fenêtre d'éjection qui vient d'être démasquée par la culasse; passant par cette fenêtre, il est projeté à l'extérieur.

**27. Compression du ressort récupérateur.** — Dans tout son mouvement vers l'arrière, la culasse comprime le ressort récupérateur entre le bouchon du tube porte-crosse (appui fixe) et le fond du logement du ressort dans la culasse (appui mobile); le ressort ainsi comprimé emmagasine l'énergie qui lui sera nécessaire pour lancer la masse percutante dans les opérations suivantes.

**28. Accrochage.** — La culasse continuant sa course vers l'arrière, le cran de l'armé dépasse la tête de gâchette; deux cas peuvent alors se présenter :

**1<sup>er</sup> CAS.** *Le tireur continue l'action du doigt sur la détente.* — La culasse reprend alors son mouvement vers l'avant; la tête de gâchette continue à être



abaissée et rien n'arrête la culasse sur son passage; les opérations qui ont déjà été décrites dans le mouvement en avant de la culasse mobile se reproduisent;

2<sup>e</sup> CAS. *Le tireur abandonne la détente* (planche V). — La tête de gâchette se soulève sous l'action de son ressort de fonctionnement et vient se placer sur le passage de la culasse; celle-ci revenant en avant, le cran de l'armé vient buter sur la face postérieure de la tête de gâchette; le choc produit par le contact de ces deux parties métalliques est absorbé par le ressort amortisseur de gâchette.

Il y a accrochage.

#### SURETÉ.

29. La mise à la sûreté s'obtient en rabattant la détente vers l'avant. (Planche VI.)

Cette opération dérobe la queue de détente et évite toute action involontaire ou accidentelle sur celle-ci.

De plus, lorsque la culasse est à la position de fermeture, elle est immobilisée par la mise à la sûreté; le rabattement en avant de la queue de détente provoque la rotation du corps de détente autour de son axe; la partie antérieure du corps de détente soulève la partie postérieure du levier de sûreté; le tenon de sûreté vient se placer dans le logement aménagé à cet effet à la partie inférieure de la culasse.

De ce fait, même si l'arme est approvisionnée (chargeur engagé), elle peut tomber accidentellement à terre sur la crosse sans que l'on ait à craindre l'armement par inertie et le départ du coup.



## ARTICLE IV.

### INCIDENTS DE TIR.

#### 30. CONDUITE GÉNÉRALE A TENIR EN CAS D'INCIDENT :

Armer, enlever le chargeur, procéder à l'examen de l'intérieur de l'arme par la fenêtre d'éjection.

Régler l'incident, dans chaque cas particulier, conformément aux prescriptions ci-après.

Dans tous les cas, recueillir la cartouche ou l'étui éjecté pendant l'armé à la main ou, s'il n'y a pas d'éjection, examiner la position occupée par la cartouche ou par l'étui (dans la boîte de culasse ou dans la chambre); la position ou l'aspect de la cartouche ou de l'étui mis en œuvre au moment de l'arrêt de tir constitue l'indication essentielle permettant de découvrir la nature de l'incident.

#### 31. DÉFAUT D'ÉJECTION.

1<sup>er</sup> CAS. *La fenêtre d'éjection est masquée par le levier d'armement.* — Après le départ du coup, l'étui ayant trouvé la fenêtre fermée, est resté dans la boîte de culasse; l'incident est imputable au tireur qui, après avoir armé pour commencer le tir, a repoussé le levier d'armement vers l'avant (1).

Ramener le levier d'armement en arrière et le laisser accroché à cette position; enlever le chargeur; renverser l'arme sur la droite pour faire tomber l'étui.

#### 2<sup>e</sup> CAS. *La fenêtre d'éjection étant ouverte, un*

---

(1) Contrairement à ce qui est prescrit pour le fusil-mitrailleur, le levier d'armement du pistolet-mitrailleur doit être laissé accroché à sa position arrière, après l'opération d'armé à la main.

*étui, extrait de la chambre, reste dans la boîte de culasse.*

Armer, enlever le chargeur.

Renverser l'arme sur la droite pour faire tomber l'étui.

Si l'incident se renouvelle, examiner l'extracteur, son ressort, la griffe de l'extracteur, l'éjecteur; faire changer, le cas échéant, la pièce détériorée.

**32. DÉFAUT D'EXTRACTION.** — *Un étui est resté dans la chambre, interdisant l'introduction de la cartouche suivante.*

Armer doucement, enlever le chargeur, extraire l'étui avec la baguette.

Si l'étui a eu son bourrelet arraché par l'extracteur, vérifier que la chambre n'est pas oxydée et la nettoyer, s'il y a lieu.

Si l'étui est intact, contrôler l'état de la griffe de l'extracteur et la force du ressort d'extracteur; faire remplacer l'extracteur, s'il y a lieu.

**33. RUPTURE D'ÉTUI (fig. 7).** — *Un étui s'étant rompu transversalement, la partie antérieure est restée dans la chambre, empêchant l'introduction de la cartouche suivante.*

Enlever le chargeur; expulser le culot resté dans la boîte de culasse. Débarrasser la chambre avec la baguette ou un crochet éjecteur.

**34. BALLE DANS LE CANON.** — Si le tir s'arrête après une faible détonation ou après un crachement de gaz, armer, enlever le chargeur, passer la baguette dans le canon pour s'assurer que la balle n'est pas restée à l'intérieur.



Si l'on ne parvient pas à expulser la balle avec la baguette :

— à l'instruction, remettre le canon obturé au maître-armurier;

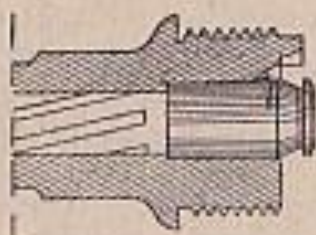


FIG. 7. — Schéma d'un étui fendu ayant provoqué un incident d'alimentation.

— au combat, tirer une cartouche dont la balle a été remplacée par un tampon de papier ou de coton; s'assurer que la balle est sortie du canon.

Si la balle est encore dans l'âme, l'arme est inutilisable jusqu'à ce que le canon ait été changé ou débouché par le maître-armurier.



CHAPITRE III.  
APPAREIL DE POINTAGE.

ARTICLE UNIQUE.  
APPAREIL DE POINTAGE.

HAUSSE.

35. La hausse (fig. 8), portée par la boîte de

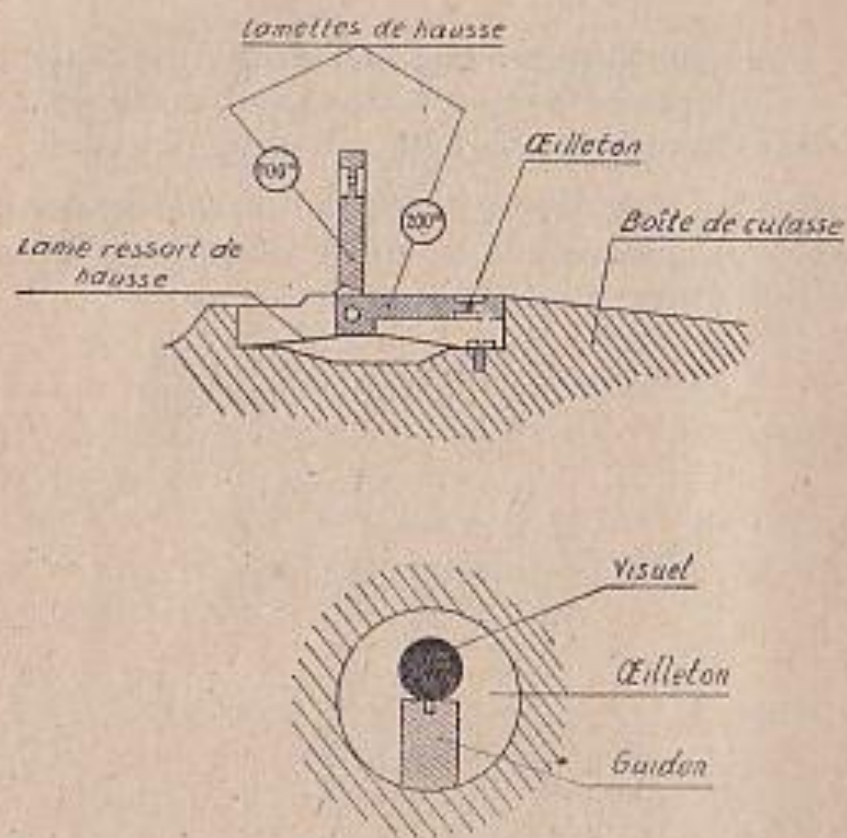


FIG. 8. — Hausse, Pointage.

culasse, est constituée par deux *lamettes* portant chacune un *œilleton*.

La lamette antérieure correspond à la hausse de 200 mètres.

La lamette postérieure correspond à la hausse de 100 mètres.

En position de tir, la lamette convenable est placée à la position verticale; elle est maintenue dans cette position par le *ressort de hausse*.

En position de transport, les deux lamettes sont rabattues sur la boîte de culasse.

#### GUIDON.

36. Le *guidon*, de forme rectangulaire, porte une fente au milieu de sa partie supérieure.

Il est monté sur le canon par douille et goupille.

### CHAPITRE IV.

#### ACCESSOIRES DIVERS. RECHANGES.

##### ARTICLE PREMIER.

##### ACCESSOIRES DE TIR.

37. Les accessoires de tir sont contenus dans une trousse en toile; ils comprennent :

- la baguette de nettoyage, en laiton, composée de deux pièces s'assemblant au moyen d'un filetage;
- l'écouvillon de chambre;
- le chasse-goupille;
- la curette en bois tendre;
- la burette à huile.



## ARTICLE II.

### RECHANGES.

38. Les rechanges, contenus dans la trousse en toile, comprennent :

- un extracteur;
- un ressort d'extracteur;
- un axe d'extracteur.

## ARTICLE III.

### ACCESSOIRES DE PROTECTION ET DE TRANSPORT (fig. 9).

39. Les accessoires de protection et de transport

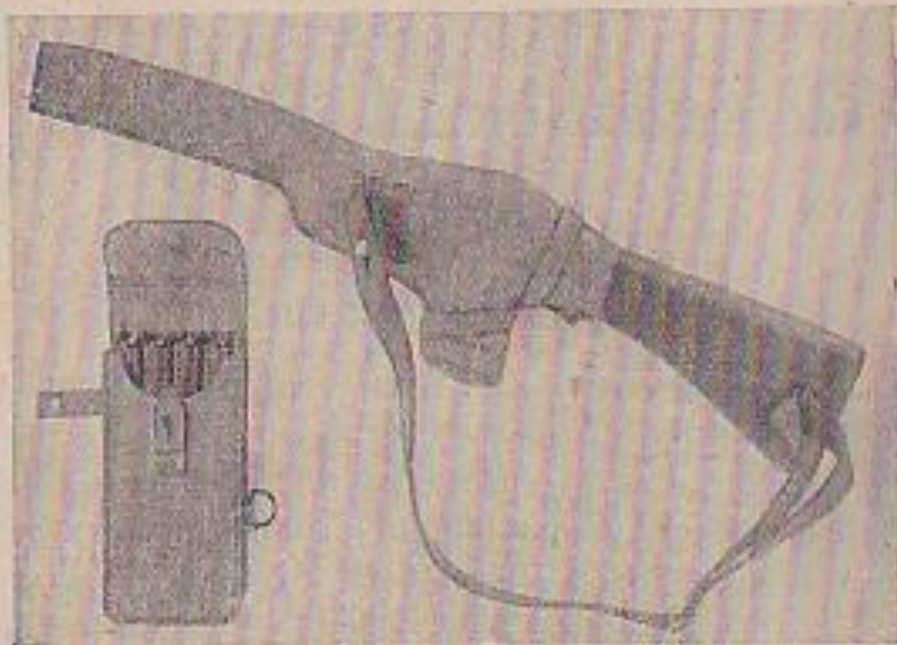


FIG. 9. — Position de transport de l'arme dans son étui.  
Cartonnière garnie accompagnant l'arme.



du pistolet-mitrailleur et des chargeurs comprennent :

- la gaine;
- la bretelle;
- la cartouchière, pour quatre chargeurs.

## CHAPITRE V.

### ENTRETIEN.

#### ARTICLE UNIQUE.

##### ENTRETIEN.

40. Le bon entretien du pistolet-mitrailleur et de ses chargeurs est la condition essentielle d'un fonctionnement régulier.

Les ingrédients utilisés sont : l'huile de vaseline, le pétrole.

L'emploi de matières abrasives telles que la brique pilée, la poudre d'émeri, la toile d'émeri, le papier de verre, etc., est interdit.

L'usage de la graisse d'arme doit être proscrit.

La protection contre la rouille est assurée par la phosphatation de l'arme et des chargeurs; il y a cependant intérêt à maintenir toutes les pièces métalliques légèrement huilées.

Si des taches de rouille apparaissent, les imbiber d'huile pendant quelques instants, puis les enlever en frottant avec un linge huilé.

L'arme et les chargeurs doivent être nettoyés aus-

sitôt que possible après le tir. Les méthodes usuelles suffisent dans la majorité des cas :

- nettoyage du canon (âme et chambre), à l'aide de la baguette pourvue d'un chiffon huilé;
- enlèvement des crasses, à l'aide d'un chiffon et de curettes.

Dans le cas d'encrassement important, laver les pièces au pétrole; essuyer soigneusement et huiler légèrement.

Dans les régions sablonneuses, veiller tout particulièrement à ce que les pièces mobiles ne soient huilées que très légèrement.

Quand l'arme n'a pas été utilisée pendant un certain temps, procéder au nettoyage et huiler légèrement les pièces de manière à maintenir constamment l'arme en parfait état de tir.

---



## TITRE II. MUNITIONS.

### CHAPITRE UNIQUE. MUNITIONS DE GUERRE.

#### ARTICLE UNIQUE.

#### CARTOUCHE A BALLE DE 7,65 L.

41. La cartouche à balle de 7,65 L. (fig. 10) comprend :

— l'étui en laiton : le corps de l'étui, le culot, la gorge, le logement de l'amorce, l'enclume, les deux événements;



FIG. 10. — Cartouche à balle de 7,65 L.  
Pistolet-mitrailleur mod. 1928.



— l'amorce, capsule en laiton qui contient la composition fulminante;

— la charge de poudre, de 0,35 gr.;

— la balle, plus longue que la balle de la cartouche ordinaire de 7,65, constituée par un noyau en plomb durci à l'antimoine recouvert d'une enveloppe en cuivre rouge nickelé.

Le poids de la balle est de 5,7 gr.; celui de la cartouche est de 9 grammes.

#### EMPAQUETAGE DES CARTOUCHES A BALLE DE 7,65 L.

42. Les cartouches sont placées dans des boîtes en carton d'une contenance de 32. La face supérieure du couvercle porte une étiquette avec l'indication : 32 cartouches de 7,65 L. pour pistolet. (Voir, fig. 11, l'exemple d'inscriptions portées sur les paquets de cartouches.)



FIG. 11. — Exemple d'inscriptions portées sur les paquets de cartouches à balles de 7,65 L.

TITRE III.  
TRANSPORT.

---

CHAPITRE UNIQUE.  
TRANSPORT.

---

ARTICLE UNIQUE.

**TRANSPORT DE L'ARME ET DES MUNITIONS.**

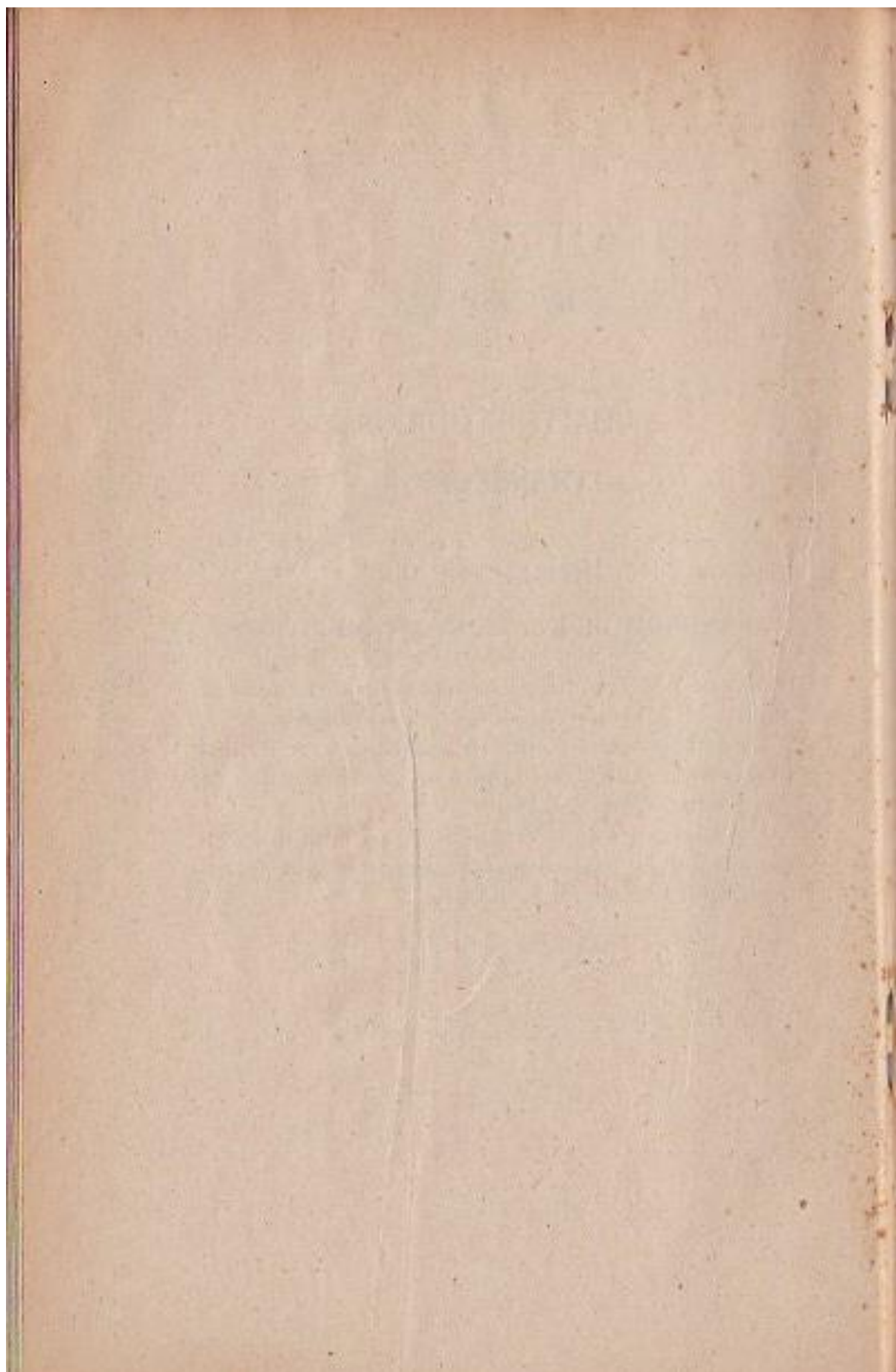
43. Le pistolet-mitrailleur est transporté dans sa gaine, soit à la bretelle, soit en bandoulière.

La cartouchière, contenant quatre chargeurs, est passée au ceinturon à la place de la cartouchière de l'équipement modèle 1935.

Les chargeurs supplémentaires, les munitions en paquets et la trousse aux accessoires sont transportés dans le sac ou la musette.

---





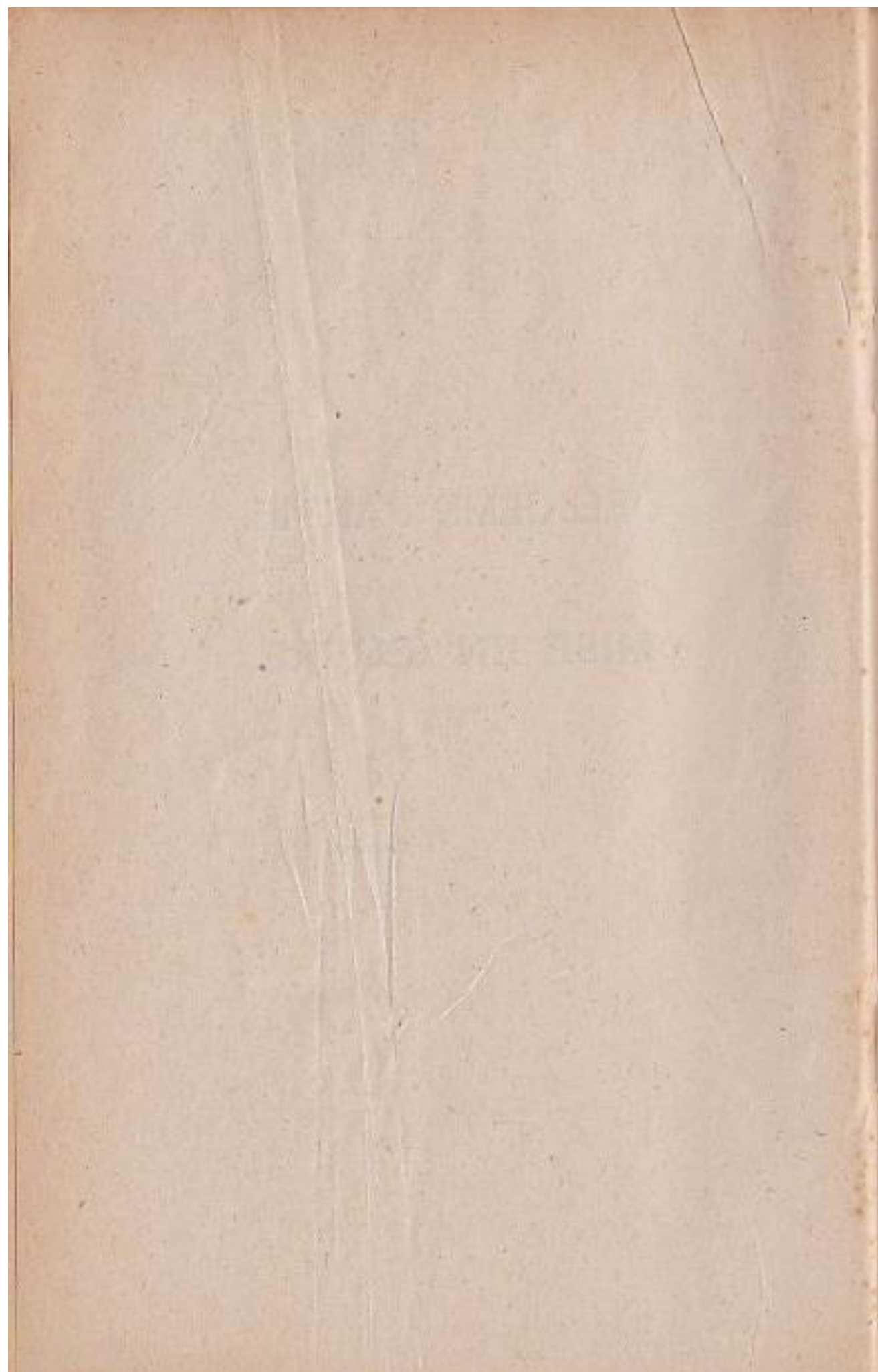
DEUXIÈME PARTIE.

---

MISE EN ŒUVRE.

---





TITRE I<sup>er</sup>  
SERVICE DE L'ARME.

---

CHAPITRE UNIQUE.  
FONCTIONS DU TIREUR.

---

ARTICLE UNIQUE.  
MANIEMENT DU PISTOLET-MITRAILLEUR.

---

*Armer.*

44. Amener le levier d'armement à fond en arrière et le laisser accroché à cette position.

*Disposer la hausse.*

45. Soulever la lamette correspondant à la hausse indiquée et la placer dans la position verticale.

*Positions du tireur.*

46. Les trois positions du tireur (debout, à genou, couché), se prennent avec le pistolet-mitrailleur comme avec le fusil, en tenant compte, toutefois, des particularités suivantes :

— la main droite saisit la poignée-pistolet;



— la main gauche saisit le chargeur à hauteur du collier d'arrêt;

— dans la position couché, le tireur n'est pas tenu de se placer en oblique par rapport à la direction de tir (1).

#### Mettre en joue et pointer.

47. La mise en joue du pistolet-mitrailleur s'opère comme la mise en joue du fusil, avec la particularité suivante :

— dans les positions debout et à genou, le coude droit tombe naturellement (1).

Le pointage du pistolet-mitrailleur s'effectue en *visée horizontale* : la ligne de mire est d'abord amenée sur l'horizontale passant par le bord inférieur de l'objectif. Ce résultat étant atteint, on déplace l'arme suivant l'horizontale jusqu'à ce que la ligne de mire passe par le point à viser (2). Cette manière de procéder offre l'avantage de pouvoir suivre plus facilement un objectif qui se déplace latéralement; elle permet également de prendre à partie successivement, sans perte de temps, des adversaires qui se présentent en ligne.

#### Tirer.

48. Pour mettre l'arme en état de tirer, armer, approvisionner et enlever la sûreté, s'il y a lieu.

Pour tirer, agir sur la détente; abandonner cette dernière quand on veut arrêter la rafale.

---

(1) Le recul de l'arme est très faible, et il n'y a pas lieu de craindre l'effet de choc sur la clavéule.

(2) Voir figure 8, page 30.



L'action du doigt sur la détente se fait de la façon suivante, au moment où le pointage est correct : la main droite serrant l'arme à la poignée-pistolet et la tirant vers l'épaule, placer l'index en avant de la détente et contre cette dernière; faire partir le coup en fermant le doigt d'un mouvement continu et sans saccade et en évitant de déranger le pointage par un coup d'épaule.

49. Le départ de chaque coup produit un *relèvement* de l'arme assez important, en raison de la faible longueur du canon.

Au cours d'une rafale, par suite de la cadence de tir élevée, les effets de relèvement successifs s'ajoutent en partie et provoquent un dépointage de l'arme d'autant plus accentué que la rafale est plus longue.

Ce dépointage se traduit par un déplacement de l'extrémité du canon vers le haut et vers la droite du tireur; si des précautions ne sont pas prises, ce dernier a tendance à être déséquilibré (1), le côté droit du corps se portant en arrière.

Pour compenser le relèvement :

— dans les positions debout et à genou, porter le poids du corps sur la jambe gauche et avancer légèrement l'épaule droite; en même temps, exercer vers le bas, avec la main gauche qui tient le chargeur, une traction proportionnée à la durée de la rafale (2).

---

(1) Dans les positions du tireur debout et à genou.

(2) Pour les premiers tirs d'instruction, l'instructeur se place derrière le tireur, la main droite à plat sur l'omoplate droite du tireur, de façon à remédier immédiatement au déséquilibre que peut causer le départ de la première rafale.



### Approvisionner.

50. Abaisser l'obturateur du passage du chargeur et le rabattre vers l'avant; saisir un chargeur avec la main gauche; l'introduire dans son logement de la boîte de culasse, en l'enfonçant jusqu'à ce que le crochet de chargeur soit en prise; s'assurer que cette condition est remplie en exerçant une légère traction vers le bas.

### Enlever le chargeur.

51. Le tir étant arrêté, appuyer avec le pouce gauche sur le poussoir de crochet de chargeur; en même temps, tirer le chargeur vers le bas.

---

TITRE II.  
PRÉPARATION ET EXÉCUTION  
DES TIRS.

---

CHAPITRE PREMIER.  
DONNÉES DE BASE.

---

ARTICLE PREMIER.

PROPRIÉTÉS DU PISTOLET-MITRAILLEUR.

52. Les caractéristiques du pistolet-mitrailleur sont :

- une cadence de tir élevée, dont l'influence sur le moral de l'adversaire est très appréciable;
- la légèreté de l'arme;
- la légèreté de la munition, qui permet un large approvisionnement du tireur;
- une précision très satisfaisante jusqu'à la distance de 200 mètres;
- un fonctionnement excellent, lorsque l'arme et les chargeurs sont bien entretenus;
- une grande maniabilité;

En raison de la légèreté de l'arme et du projectile, le tir du pistolet-mitrailleur n'est justifié que jusqu'à 200 mètres; dans ces limites, il a un effet meurtrier considérable sur un ou plusieurs adversaires à découvert.



Dans le combat aux très courtes distances (entre 0 et 200 mètres), les qualités du pistolet-mitrailleur en font une arme redoutable pour l'adversaire et donnent à l'homme qui en est doté une assurance et une confiance qu'il ne retrouve dans aucune autre arme individuelle.

## ARTICLE II.

### DIFFÉRENTS MODES DE TIR.

53. Dans l'offensive comme dans la défensive, le mode de tir normal du pistolet-mitrailleur est le *tir à l'épaule*.

Cependant, dans certaines circonstances particulières (apparition d'un adversaire à moins de 30 mètres), le tir peut être exécuté avec l'arme *à la hanche*; mais ce mode de tir a l'inconvénient d'augmenter considérablement la dispersion et il peut entraîner le tireur à une consommation importante de munitions pour obtenir le résultat recherché.

## CHAPITRE II.

### TIR A L'ÉPAULE.

#### ARTICLE PREMIER.

#### RÈGLES GÉNÉRALES.

54. Dans le tir à l'épaule, la fixité de l'arme est à rechercher pour augmenter la précision du tir, quelle que soit la position du tireur (debout, à ge-

nou, couché); elle est obtenue en faisant reposer l'arme sur un appui, chaque fois que cela est possible.

En terrain découvert, le tir doit être exécuté, autant que les circonstances du combat le permettent, dans la position couché ou à genou.

Lorsque le terrain est couvert, le tir est exécuté le plus souvent dans la position debout, afin d'avoir un champ de tir bien dégagé; il y a intérêt alors à utiliser un support de fortune de hauteur appropriée.

## ARTICLE II.

### DÉTERMINATION DES DONNÉES DU TIR.

#### Genre de tir.

55. Le seul genre de tir permis par la construction du pistolet-mitrailleur est le *tir par rafales*; cependant, un tireur habile peut arriver, en abandonnant la détente suffisamment tôt après le départ du premier coup, à réaliser le tir coup par coup.

Le tir normal s'effectue par rafales de six à huit cartouches, espacées du temps nécessaire pour repointer l'arme.

Exceptionnellement, dans les moments de crise, ou sur des buts très vulnérables et très fugitifs, le tir peut être exécuté par chargeurs complets pendant un court instant.

Le tir coup par coup ou par rafales de deux cartouches est utilisé, éventuellement, contre un objectif arrêté (ennemi couché au sol), sur lequel il est nécessaire de repointer l'arme avec soin.



### Hausse.

56. L'arme ne comporte que deux hausses, l'une pour la distance de 100 mètres, l'autre pour la distance de 200 mètres.

La hausse de 200 mètres est celle qui répond le mieux à une action immédiate et efficace dans la limite d'emploi admise (200 mètres); ELLE EST MISE EN PLACE DÈS LA PRISE DES DISPOSITIONS DE COMBAT.

### Point à viser.

57. Le point à viser est, en principe, le milieu du bord inférieur de la partie visible du but. Toutefois :

— par vent latéral fort, on vise le bord de l'objectif du côté d'où vient le vent;

— sur un objectif qui se déplace transversalement, on vise le bord du côté de la marche.

## ARTICLE III.

### CONDUITE DU FEU.

58. La conduite du feu (ouverture, réglage, régime) est faite, autant que possible, dans les conditions indiquées par l'*Instruction générale sur le tir de l'infanterie* (titre II, chapitre II).

Le moment de l'*ouverture du feu* doit être fixé avec le plus grand soin; il ne faut pas perdre de vue que *tout tir effectué au delà de 200 mètres risque d'être inefficace*; il y a intérêt, au contraire, lorsque les circonstances le permettent, à retarder le plus possible l'ouverture du feu, pour obtenir le rendement maximum de l'arme, tant au point de vue de l'effet moral que de l'effet matériel.

Pour ce qui concerne le *régime de tir*, le tireur doit avoir le souci constant d'éviter le gaspillage des munitions et l'usure prématurée de l'arme. A cet effet, il applique les prescriptions suivantes :

— doser l'importance et la succession des séries de rafales d'après la vulnérabilité et les réactions de l'objectif;

— respecter la composition des rafales automatiques normales (5 ou 6 rafales par chargeur), ainsi que leur espacement;

— n'effectuer le tir par chargeurs complets qu'en cas de nécessité absolue et pendant un instant très court;

— éviter de prolonger inutilement le tir. **On ne doit pas tirer, en principe, sans suspension de tir, au combat, plus de 250 cartouches, et, à l'instruction, plus de deux chargeurs complets.**

Une suspension de tir de 10 à 15 minutes est nécessaire pour que le refroidissement du canon à l'air soit suffisant.

Si la mission l'impose et si les circonstances le permettent, on peut refroidir à l'eau un canon chaud :

— soit en l'enveloppant de chiffons mouillés;

— soit en versant doucement de l'eau dans la chambre, l'arme étant tenue verticalement, le canon vers le bas.

#### ARTICLE IV.

##### EXÉCUTION DU TIR.

59. Au combat, le tir est exécuté sans commandement, à l'initiative du tireur, en fonction des ordres donnés pour la conduite du feu.



60. A l'instruction, le tir s'exécute aux commandements :

*Tir par rafales,*

*Hausse (tant),*

*Sur (tel point),*

FEU.

Au commandement : *Tir par rafales*, le tireur enlève la sûreté, s'il y a lieu, et arme, en ayant soin de laisser le levier d'armement accroché à sa position arrière; il engage ensuite un chargeur.

Au commandement : *Hausse (tant)*, le tireur dispose la hausse pour la distance indiquée.

Au commandement : *Sur (tel point)*, le tireur reconnaît le point à viser et annonce : *Vu*; puis il pointe l'arme et annonce : *Prêt*; à partir de ce moment, le tireur ne doit plus quitter l'objectif des yeux jusqu'à la fin du tir sur cet objectif.

Au commandement : FEU, le tireur agit sur la détente et maintient solidement l'arme immobile pendant la durée de la rafale; il abandonne ensuite la détente, repointe l'arme, tire une nouvelle rafale et continue jusqu'à épuisement du chargeur.

#### Suspension et reprise du tir.

61. Au commandement :

*Halte au feu,*

le tireur cesse d'agir sur la détente, rabat la détente vers l'avant, et remplace le chargeur s'il est vide.

62. Le tir est repris, après indication, s'il y a lieu, des nouveaux éléments (hausse, point à viser), au commandement :

*Continuez le feu.*

#### Cessation du tir.

63. Au commandement :

*Cessez le feu*

le tireur abandonne la détente, enlève le chargeur et referme l'obturateur du passage du chargeur; puis il donne deux coups de sécurité et remet la hausse en place.

64. Pour donner les coups de sécurité : saisir la crosse sous le bras gauche, la main gauche à la poignée-pistolet, la main droite au bouton d'armement; appuyer à fond sur la détente avec l'index de la main gauche; tirer le levier d'armement une première fois en arrière; le ramener à sa position avant; le tirer une deuxième fois à fond en arrière et le replacer à sa position avant.

### CHAPITRE III.

#### TIR A LA HANCHE.

##### ARTICLE UNIQUE.

65. Le tir à la hanche n'est exécuté que dans des circonstances exceptionnelles, et à moins de 30 mè-



tres, pour supprimer le temps mort de la mise en joue et du pointage, lorsqu'il est nécessaire de couvrir immédiatement l'adversaire sous une nappe de projectiles.

Il est effectué dans les positions debout et à genou, sans modification de ces positions, par simple action du doigt sur la détente.

L'arme est dirigée au jugé sur l'objectif.

L'observation des points d'impact, lorsqu'elle est possible, ou celle des réactions de l'ennemi, permet un réglage approché.

66. Ce mode de tir ne permet pas d'obtenir une bonne précision; mais il peut avoir un effet moral considérable sur l'adversaire, qui est mis momentanément dans l'impossibilité de réagir. Il y a intérêt, pour obtenir ce résultat, à effectuer au début du tir un léger fauchage en direction et en hauteur, afin d'englober l'adversaire dans la gerbe des projectiles.

67. En ce qui concerne le régime de tir, il est recommandé, lorsqu'on se trouve par surprise en face d'un ennemi à découvert, à moins de 30 mètres, de tirer une rafale de 15 à 20 cartouches pour obtenir, sinon sa destruction, du moins la paralysie de ses réflexes; on profite alors de son désarroi pour régler le tir et ajuster la deuxième rafale, soit en continuant le tir à la hanche, soit en passant au tir à l'épaule.

---

## TITRE III.

### INSTRUCTION DU TIR.

---

68. L'instruction du tir au pistolet-mitrailleur est organisée et conduite suivant la méthode fixée par *l'Instruction générale sur le tir de l'infanterie* (titre IV, chapitre I<sup>er</sup>).

Les chapitres qui suivent contiennent seulement, dans le cadre imposé par cette méthode, les particularités relatives au pistolet-mitrailleur.

#### CHAPITRE PREMIER.

#### INSTRUCTION TECHNIQUE.

---

##### ARTICLE PREMIER.

##### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

69. L'instruction du tir au fusil contribue à rendre le soldat apte au tir du pistolet-mitrailleur; il y a donc avantage à ce que l'enseignement du tir débute par l'instruction du tir au fusil.

Toutefois, l'instruction du tir au pistolet-mitrailleur doit être commencée de bonne heure; ce tir s'effectuant à peu près sans recul supprime chez le jeune soldat l'appréhension due au départ du coup et facilite l'éducation du système nerveux.

Le pistolet-mitrailleur apportant dans toutes les



circonstances du combat une puissance instantanée de feu que le seul fusil n'est pas en mesure de donner, il importe qu'une telle arme ne reste jamais sans servant; *tous les hommes doivent être capables de l'utiliser.*

## ARTICLE II.

### EXERCICES PRÉPARATOIRES.

70. Les exercices préparatoires comportent l'étude des fonctions du tireur décrites au titre I<sup>er</sup>.

Ces diverses fonctions s'enseignent par la manipulation réelle et fréquente de l'arme et de ses accessoires, à l'imitation de l'instructeur. Ce dernier ne doit se déclarer satisfait que lorsque chaque homme est capable d'accomplir très correctement et presque automatiquement chacune des opérations indiquées.

Une attention particulière doit être apportée aux exercices « *approvisionner* » et « *enlever le chargeur* »; de la rapidité et de la précision avec lesquelles ces mouvements sont exécutés dépend la continuité du feu, qui est nécessaire pour mettre l'adversaire hors de combat aux courtes distances.

## CHAPITRE II.

### PROGRAMME DES TIRS.

#### ARTICLE PREMIER.

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

71. Les tirs au pistolet-mitrailleur sont entrepris en même temps que les tirs à distance réduite au fusil.

Le programme des tirs comporte :

- des tirs d'instruction préparatoire à distance réduite;
- des tirs d'instruction à distance de hausse;
- des tirs individuels de combat.

## ARTICLE II.

### TIRS D'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE A DISTANCE RÉDUITE.

72. Les tirs d'instruction préparatoire à distance réduite s'exécutent à la distance de 30 mètres ou de 50 mètres; ils comportent :

- *des tirs de groupement;*
- *des tirs au but.*

Dans les tirs de groupement à 30 mètres, le visuel est un cercle noir de 3 centimètres de diamètre, placé au centre de la cible.

Les résultats sont appréciés au moyen d'un gabarit composé de trois circonférences concentriques, ayant respectivement 8, 16 et 24 centimètres de diamètre, pour la distance de 30 mètres.

A la distance de 50 mètres, les dimensions du visuel et des gabarits sont respectivement de 5, 13, 26 et 39 centimètres.

Les tirs au but s'exécutent sur une cible formée de quatre cercles concentriques avec visuel central, ayant les mêmes dimensions que ci-dessus.

Le tableau I donne la série des tirs à distance réduite.



**TABLEAU I.**  
Tirs d'instruction préparatoire à distance réduite. (Distance : 30 ou 50 mètres.)

NOMBRE	BUT ET NATURE DU TIR (a).	GENRE DE TIR.	HAUTEUR (MÈTRES).	POSITION DU TIREUR.	NOMBRE DE CARRIAGES.	CONDITIONS A RESPECTER POUR PASSER AUX TIRES SUIVANTS.	OBSERVATIONS.
1	Etude du groupement et du fonctionnement.	Par rafales (1).	100	Assis à la table de tir, avec appui.	18	12 balles dans la cible, valeur du groupement à l'appréciation de l'instructeur.	(a) Tous les tirs s'effectuent par rafales de 6 cartouches. (1) Les rafales de 6 cartouches sont séparées par une véritable pause, sur la cible, de l'emplacement de chacun des groupes maxima de 6 cartouches. (2) Les rafales de 6 cartouches sont consécutives, mais les résultats ne sont relevés qu'au fin de tir. Toutefois, l'instructeur observe, à la jumelle, la position de chaque groupement à l'issue de chaque rafale. (3) La première rafale sert de rafale d'essai.
2	Tir de groupement....	Id. (2).	100	Id.	18	Id.	
3	Tir de confirmation des précédents.	Id.	200	Couché sans appui.	18 (3)	Id.	
4	Tir au but (enseignement de la correction de pointage).	Id.	200	A genou ou couché avec appui.	18	9 balles dans le grand cercle.	
5	Tir au but, confirmation du précédent.	Id.	200	Id.	18	12 balles dans le grand cercle.	

### ARTICLE III.

#### TIRS D'INSTRUCTION A DISTANCE DE HAUSSE.

73. Les tirs d'instruction à distance de hausse comprennent :

1° *Des tirs de groupement;*

2° *Des tirs au but.*

Ces tirs sont exécutés aux distances de 100 et 200 mètres, qui correspondent aux deux hausses utilisables par construction du pistolet-mitrailleur.

On utilise la cible de  $2,50 \times 2,50$  (mètres).

Le modèle des cibles est indiqué en annexe (annexe n° III).

Dans les tirs de groupement, les résultats sont appréciés au moyen d'un gabarit composé de trois circonférences concentriques dont les diamètres sont :

— à la distance de 100 mètres : 27, 54, 81 centimètres;

— à la distance de 200 mètres : 54, 108, 162 centimètres.

Dans les tirs au but, toute empreinte touchant le tracé limitant extérieurement le visuel ou une zone est considéré comme étant dans le visuel ou à l'intérieur de la zone.

*Il n'est fait état que des balles de plein fouet.*

Le tableau II donne la série des tirs d'instruction à distance de hausse.



**TABLEAU II.**  
**Tirs d'instruction à distance de hausse.**

NUMÉROS.	DISTANCE (mètres).	POSITION du tir.	HAUSSE (mètres).	BUT ET NATURE du tir (1).	NOMBRE de CAROUCHES.	CONDITIONS à remplir pour passer aux tirs suivants (2).	OBSERVATIONS.
<b>A. — SÉRIE DE TIRS A 100 MÈTRES.</b>							
<b>1° Tirs de groupement.</b>							
6	100	A genou ou couché avec appui.	100	Étude du groupement à 100 mètres. Adaptation de l'œil.	16	10 balles dans le grand cercle du gabarit.	(1) Tous les tirs s'effectuent par rafales de 5 à 6 cartouches. (2) Pour les tirs d'instruction, toute la hausse est laissée à l'instructeur pour apprécier si le tireur peut passer aux tirs suivants; les conditions ci-contre ne sont pas impératives.
7	100	A genou ou couché sans appui.	100	Confirmation du tir n° 6.	16	12 balles dans le grand cercle du gabarit.	
<b>2° Tirs au but.</b>							
8	100	A genou ou couché avec appui.	100	Application au tir au but des enseignements du tir n° 6.	16	A l'appréciation de l'instructeur.	
9	100	A genou ou couché sans appui.	100	Application au tir au but des enseignements du tir n° 7.	16	Id.	
<b>B. — SÉRIE DE TIRS A 200 MÈTRES.</b>							
<b>1° Tirs de groupement.</b>							
10	200	A genou ou couché avec appui.	200	Étude du groupement à 200 mètres. Adaptation de l'œil.	16	8 balles dans le grand cercle du gabarit.	
11	200	A genou ou couché sans appui.	200	Confirmation du tir n° 10.	16	10 balles dans le grand cercle du gabarit.	
<b>2° Tirs au but.</b>							
12	200	A genou ou couché avec appui.	200	Application au tir au but des enseignements du tir n° 10.	16	A l'appréciation de l'instructeur.	
13	200	A genou ou couché sans appui.	200	Application au tir au but des enseignements du tir n° 11.	16	Id.	

ARTICLE IV.

TIRS INDIVIDUELS DE COMBAT.

74. Les tirs individuels de combat comprennent :

1° *Des tirs sur silhouettes apparaissantes et disparaissantes;*

2° *Des tirs avec déplacements, sur silhouettes;*

3° *Des tirs à la hanche.*

On compte un point par balle mise dans la silhouette.

*Il n'est fait état que des balles de plein fouet.*

Le tableau III donne, à titre d'exemple, une série de tirs individuels de combat.



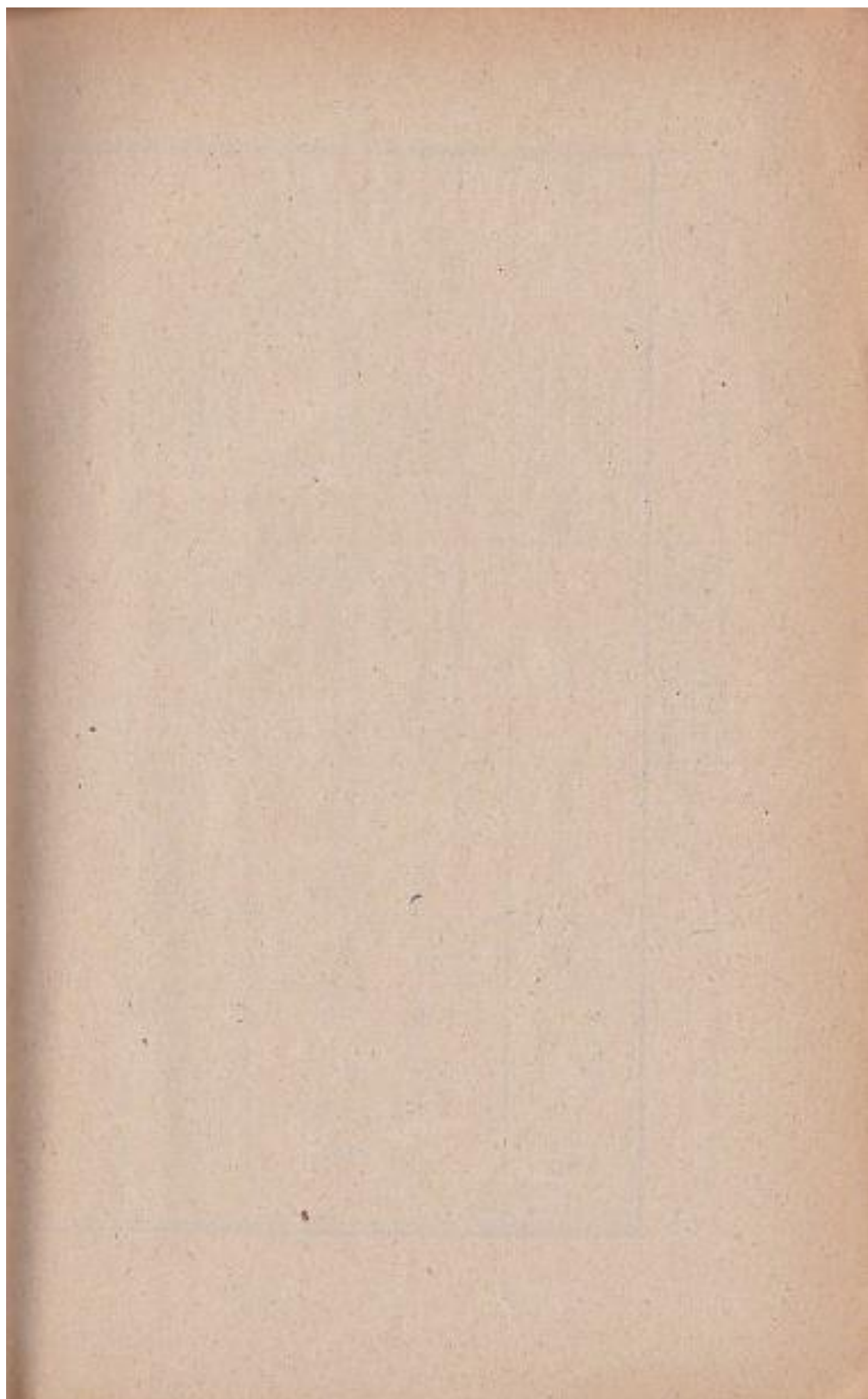
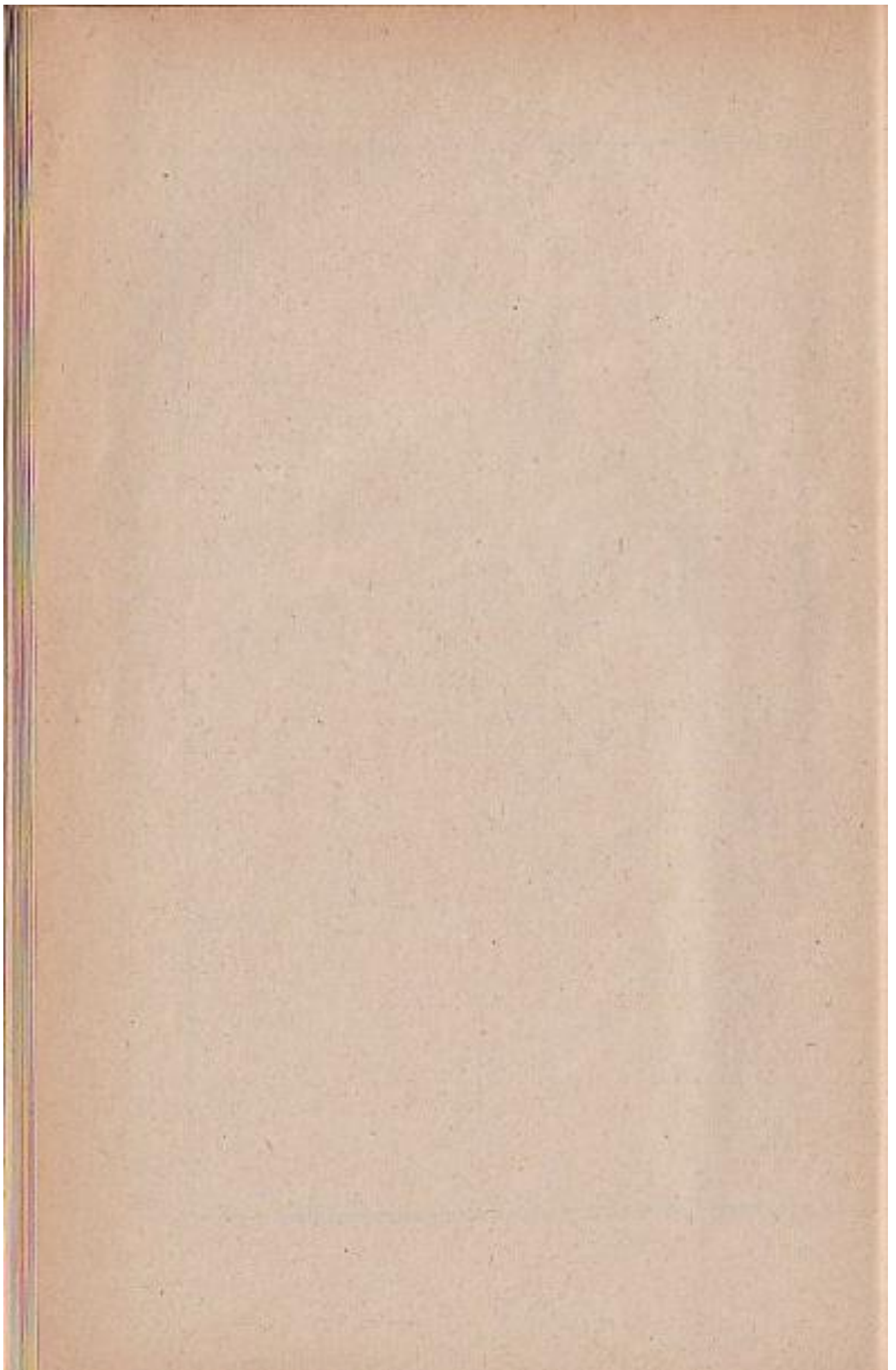


TABLEAU III.  
Tirs individuels de combat.

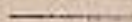
NUMÉROS.	DISTANCE (mètres).	POSITION du TIREUR.	HAUSSE (mètres).	NATURE DU TIR (1).	OBJECTIF.	NOMBRE de CARTOUCHES.	CONDITIONS A REMPLIR pour passer aux tirs suivants (2).	OBSERVATIONS.
<i>1<sup>re</sup> SÉRIE. — Tirs sur silhouettes apparaissantes et disparaissantes.</i>								
1	50	Debout sans appui.	100	Tir au but.....	Une silhouette buste. Durée de l'apparition : 5 secondes.	15	10 balles dans la silhouette.	(1) Tous les tirs s'effectuent par rafales de 6 cartouches. (2) Pour les tirs de la 1 <sup>re</sup> et de la 2 <sup>e</sup> série, toute latitude est laissée à l'instructeur pour apprécier si le tireur peut passer aux tirs suivants; les conditions ci-contre ne sont pas impératives.
2	50	Id.	100	Tir au but avec déplacement de tir.	Deux silhouettes buste, apparaissant en deux points différents. Durée de l'apparition totale : 6 secondes.	15	12 balles dans les deux silhouettes.	
3	100	A genou sans appui.	100	Tir au but.....	Comme pour le tir n° 1.	15	10 balles dans la silhouette.	
4	100	Id.	100	Tir au but. Étude du déplacement de tir.	Comme n° 2.	15	12 balles dans les deux silhouettes.	
5	200	Couché sans appui.	200	Tir au but.....	Comme n° 1.	15	8 balles dans la silhouette.	
6	200	Id.	200	Tir au but. Étude du déplacement de tir.	Comme n° 2.	15	12 balles dans les deux silhouettes.	

<i>2<sup>e</sup> SÉRIE. — Tirs avec déplacements.</i>								
7	50 à 100	A genou ou couché sans appui.		Tirs entrecoupés de bonds.	Silhouettes buste.....	24	12 balles dans les silhouettes.	
8	50 à 100	A genou ou debout sans appui.		Tir d'assaut en marchant.	Silhouettes buste apparaissant et disparaissant successivement.	24	15 balles dans les silhouettes.	
<i>3<sup>e</sup> SÉRIE. — Tirs à la hanche.</i>								
9	30	Tir à la hanche.		Tir de groupement. Étude du tir à la hanche.	Cible de 2,50 x 2,50 mètres avec buste d'homme debout.	33	A l'appréciation de l'instructeur.	
10	50	Id.		Tir au but.....	Id. Cercles de 5, 13, 26 et 39 centimètres.	33	Id.	

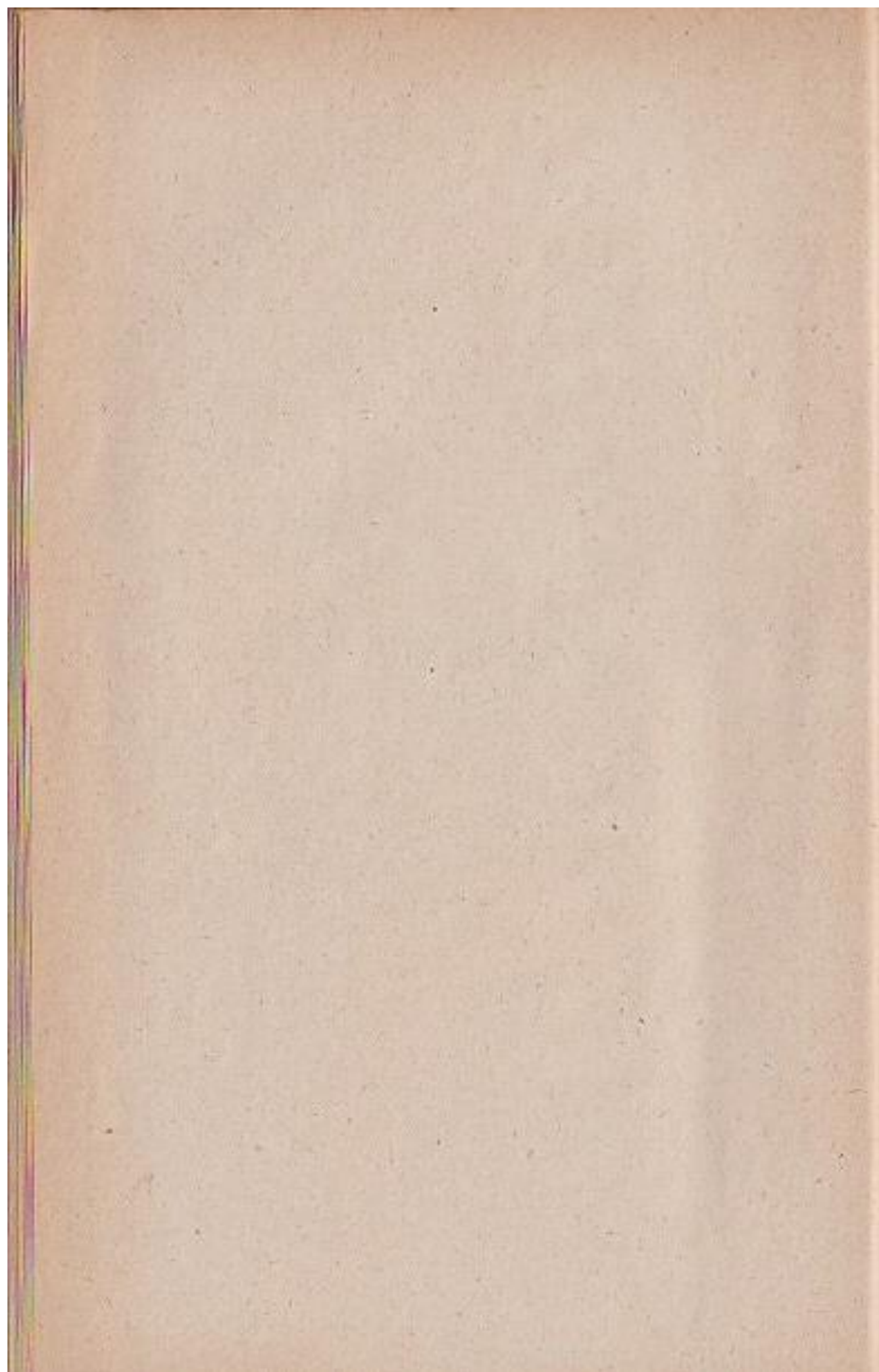




ANNEXES.







ANNEXE N° I.

RENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES.

Longueur totale de l'arme.....	0,631 m.
Longueur du canon (chambre comprise)...	0,222 m.
Longueur de l'ensemble canon - boîte de culasse.....	0,412 m.
Longueur de la ligne de mire.....	0,339 m.
Poids de l'arme sans chargeur.....	2,915 kg.
Poids du chargeur vide.....	0,179 kg.
Poids du chargeur garni à 32 cartouches..	0,469 kg.



ANNEXE N° II.

LIVRET DE PISTOLET-MITRAILLEUR.

Le commandant d'unité fait établir, pour chaque pistolet-mitrailleur, un livret identique en tous points à celui qui est livré avec chaque fusil-mitrailleur.

Ce livret est tenu dans les mêmes conditions que celui du fusil-mitrailleur. (*Notice sur le fusil-mitrailleur modèle 1924 M. 29, annexe n° 4.*)

---

ANNEXE N° III.

Tirs d'instruction à distance de hausse.

---

MODELES DE CIBLES.

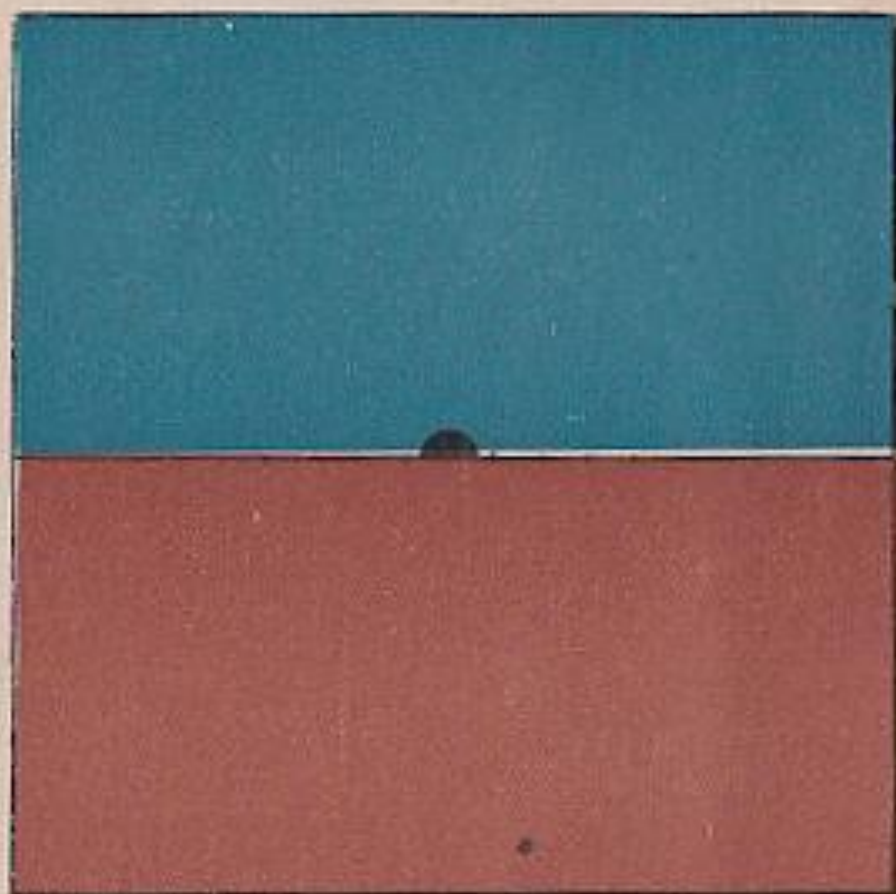


TIR N° 6  
(groupement).

Distance : 100 mètres.

Position : à genou ou couché avec appui.

Dimensions : cible, 2,50×2,50 (mètres); visuel, 10 centimètres de diamètre.



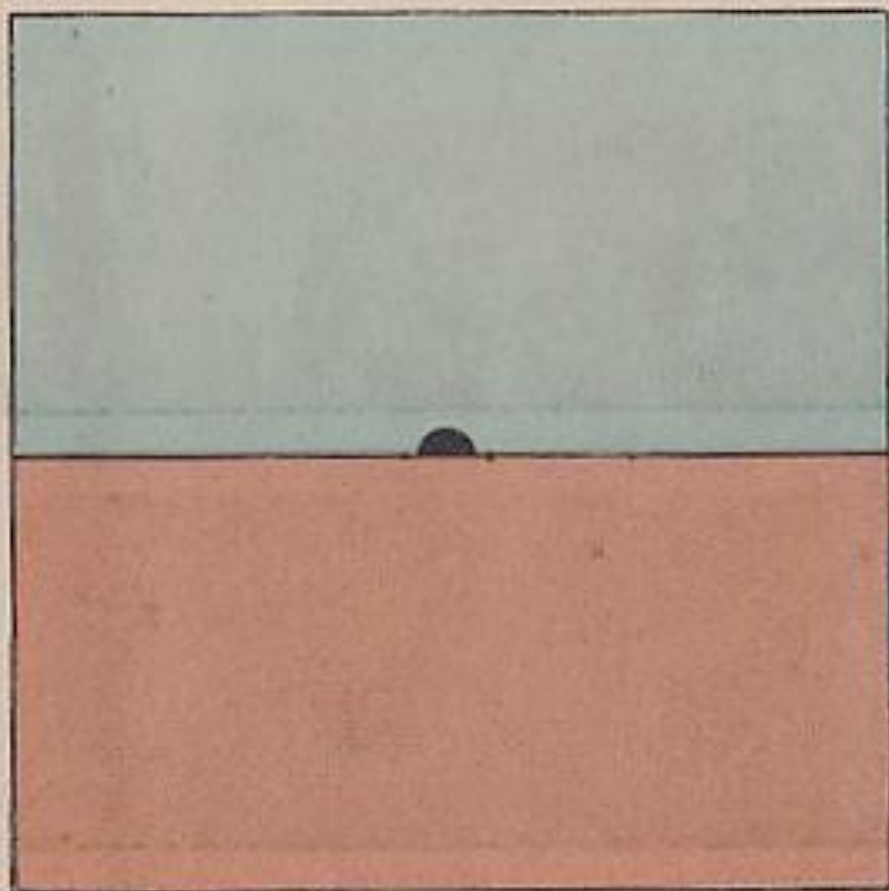
TIR N° 7

(groupement).

Distance : 100 mètres.

Position : à genou ou couché sans appui.

Dimensions : cible, 2,50×2,50 (mètres); visuel, 10 centimètres de diamètre.



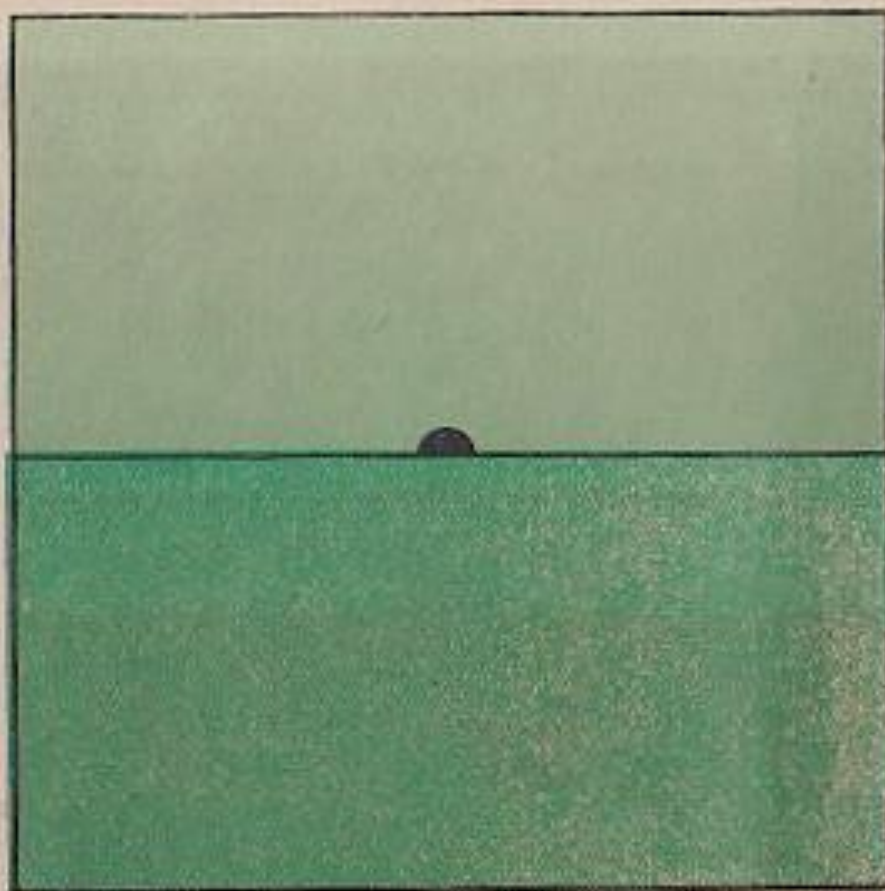


TIR N° 7 bis (1)

*(groupement, non obligatoire, confirmation du tir n° 7)*

Distance : 100 mètres.

Position : debout sans appui.



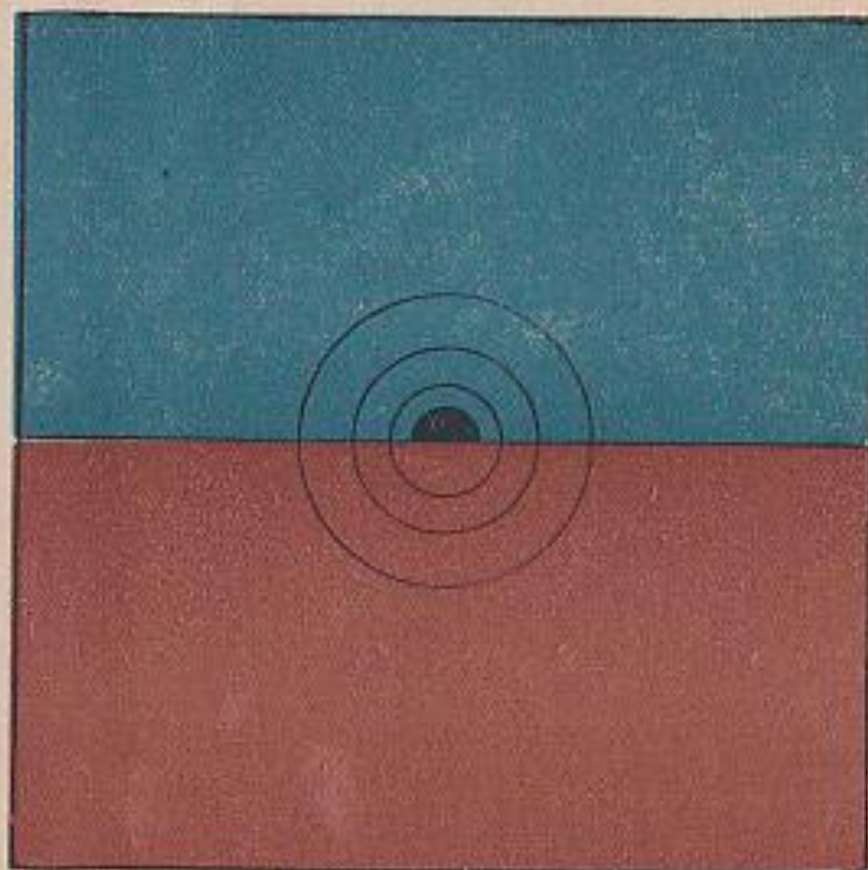
---

(1) Voir renvoi (1), page 76.

**TIR N° 8**

(au but).

<i>Dimensions.</i>	<i>Décompte des résultats.</i>
Visuel : 10 centimètres.....	4 points.
1 <sup>er</sup> cercle : 27 centimètres.....	3 points.
2 <sup>e</sup> cercle : 54 centimètres.....	2 points.
3 <sup>e</sup> cercle : 81 centimètres.....	1 point.





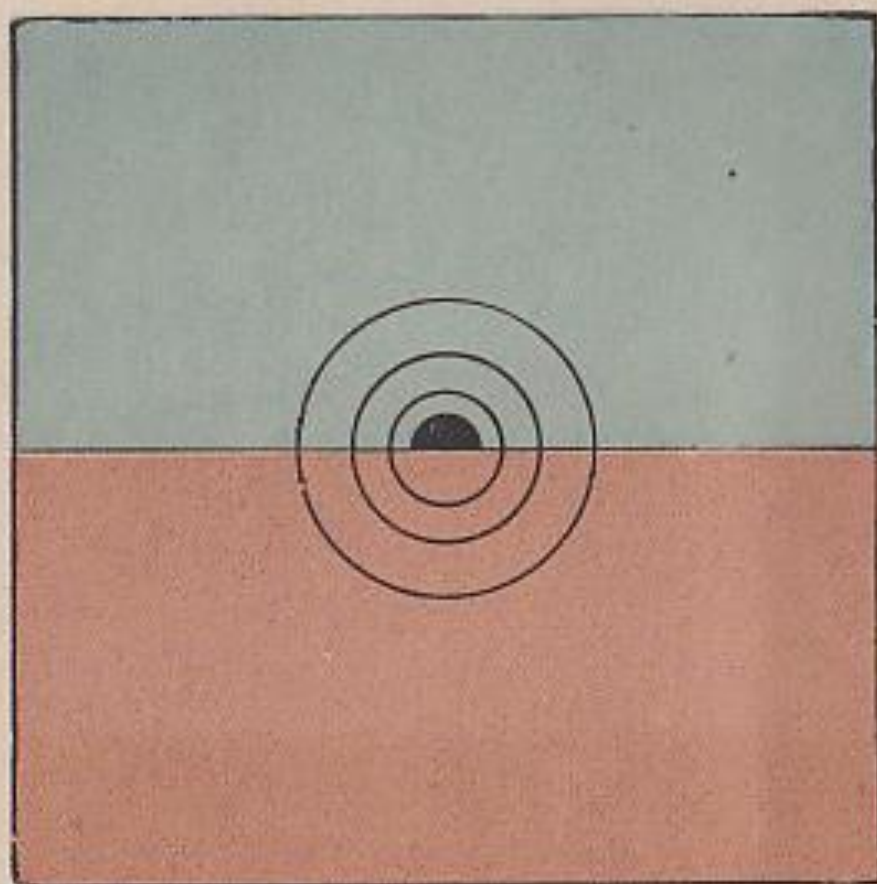
TIR N° 9

(au but).

*Dimensions.*

*Décompte  
des résultats.*

Visuel : 10 centimètres.....	4 points.
1 <sup>er</sup> cercle : 27 centimètres.....	3 points.
2 <sup>e</sup> cercle : 54 centimètres.....	2 points.
3 <sup>e</sup> cercle : 81 centimètres.....	1 point.

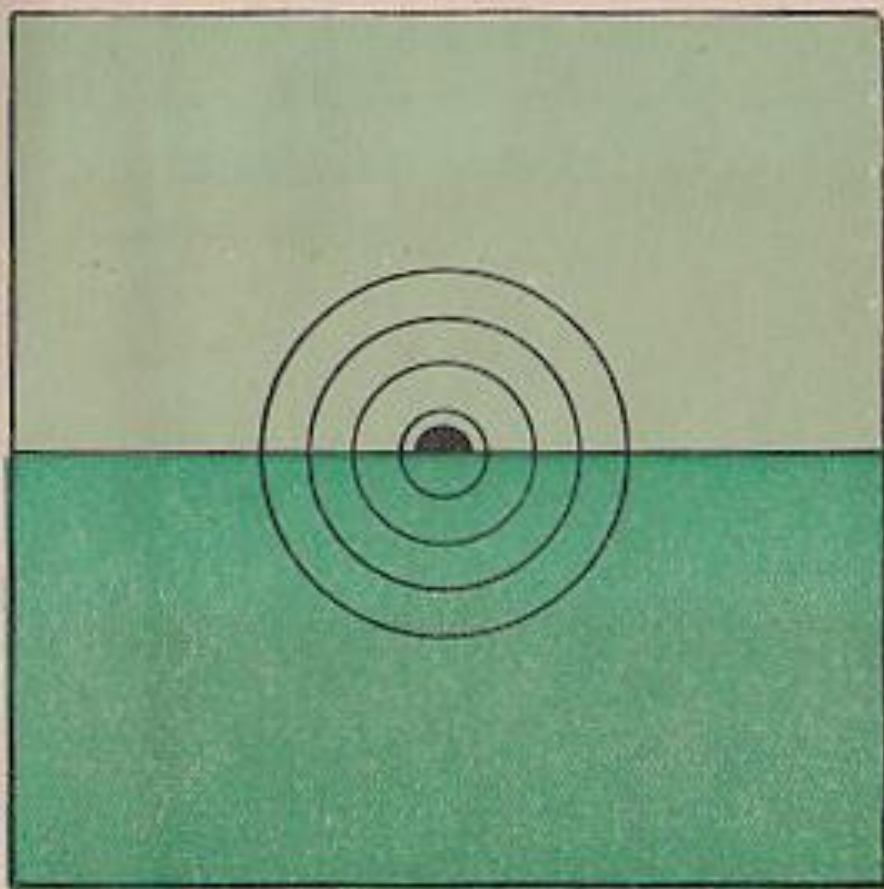


TIR N° 9 bis (1)

(au but, non obligatoire, confirmation du tir n° 9)

Distance : 100 mètres.

Position : debout sans appui.



---

(1) Voir renvoi (1), page 70.

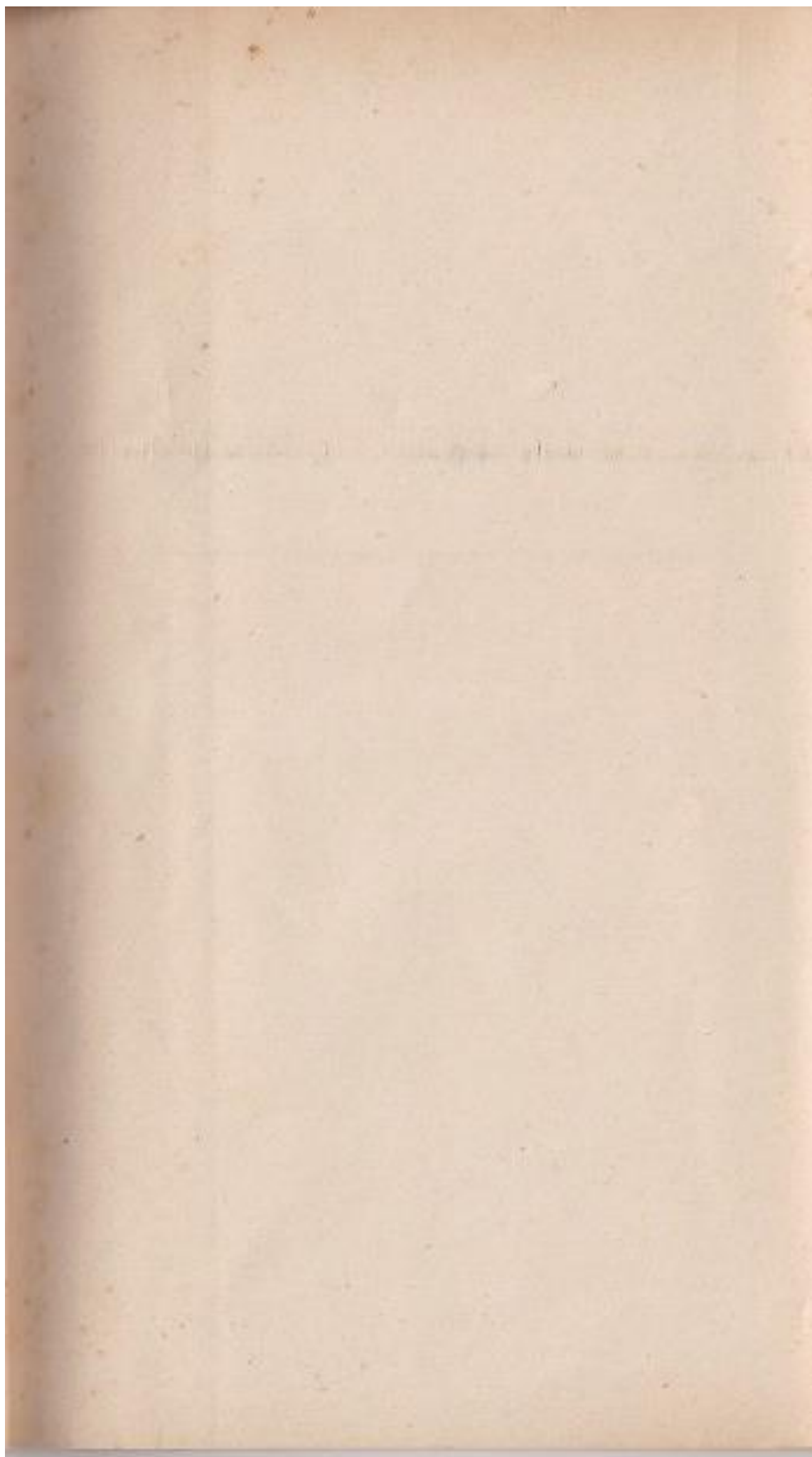


Pour les tirs à 200 mètres, on utilise les mêmes cibles que pour les tirs à 100 mètres, avec un visuel et des cercles de diamètres correspondant à la distance de 200 mètres :

- tir n° 10 : même cible que pour le tir n° 6;
- tir n° 11 : même cible que pour le tir n° 7;
- tir n° 11 bis (non obligatoire) : même cible que pour le tir n° 7 bis (1);
- tir n° 12 : même cible que pour le tir n° 8;
- tir n° 13 : même cible que pour le tir n° 9;
- tir n° 13 bis (non obligatoire) : même cible que pour le tir n° 9 bis (1).

---

(1) Les tirs n° 7 bis, 9 bis, 11 bis, 13 bis, qui ne sont pas mentionnés dans le tableau II, ne sont pas obligatoires; les modèles de cibles correspondant à ces tirs sont donnés à titre d'exemple, pour le cas où les dotations en munitions d'instruction permettraient de les faire exécuter.





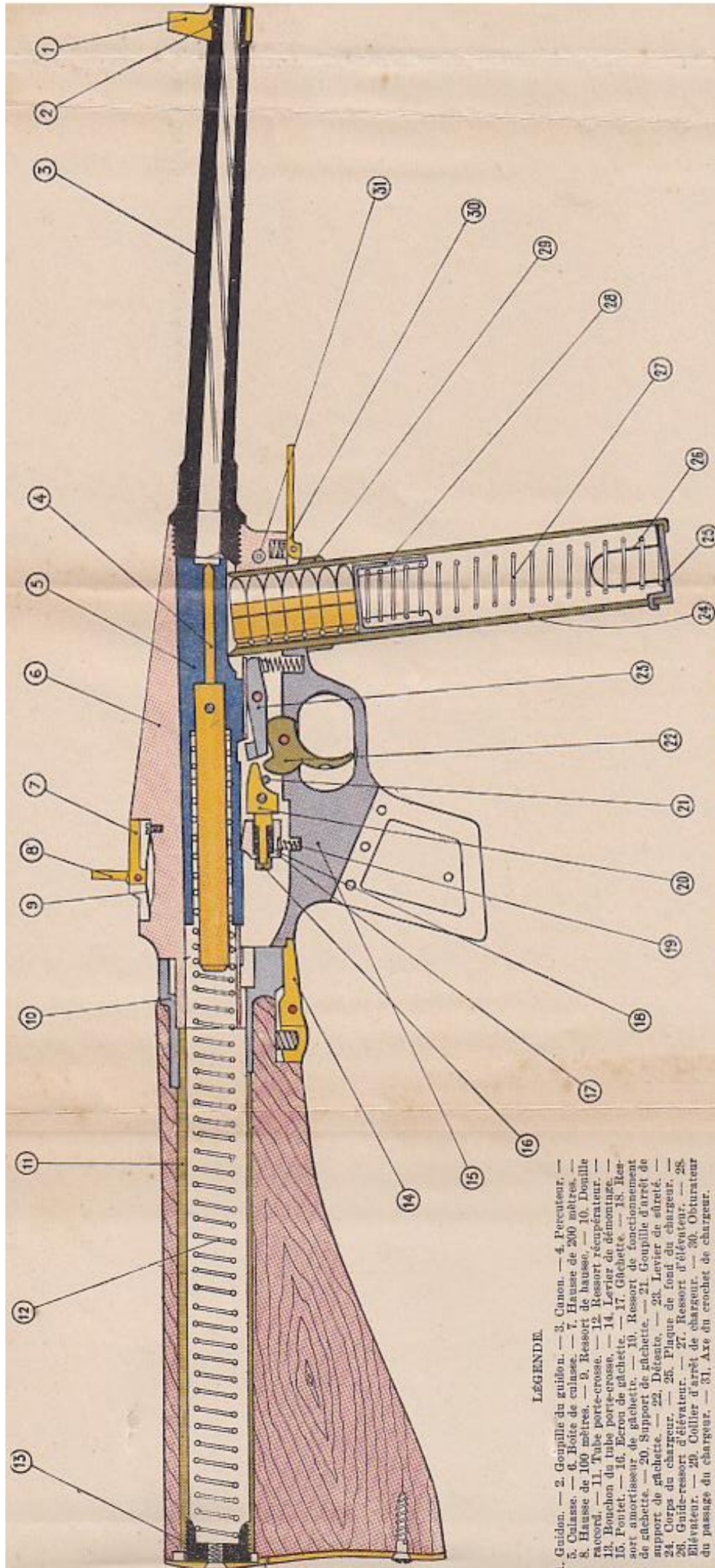


FIGURE 1. — Pistolet-mitrailleur modèle 1938 (coupe de profil).

LÉGENDE.

- 1. Guidon. — 2. Goupille du guidon. — 3. Canon. — 4. Percuteur. — 5. Culasse. — 6. Boîte de culasse. — 7. Hausse de 200 mètres. — 8. Hausse de 100 mètres. — 9. Ressort de hausse. — 10. Dornille raccord. — 11. Tube porte-crosse. — 12. Ressort récupérateur. — 13. Bouchon du tube porte-crosse. — 14. Levier de démontage. — 15. Pontet. — 16. Ecrou de gâchette. — 17. Gâchette. — 18. Ressort amortisseur de gâchette. — 19. Ressort de fonctionnement de gâchette. — 20. Support de gâchette. — 21. Goupille d'arrêt de support de gâchette. — 22. Déclencheur. — 23. Levier de sûreté. — 24. Corps du chargeur. — 25. Piquet de fond du chargeur. — 26. Guide-ressort d'élevateur. — 27. Ressort d'élevateur. — 28. Elevateur. — 29. Collier d'arrêt de chargeur. — 30. Obturateur du passage du chargeur. — 31. Axe du crochet de chargeur.

Notice sur le pistolet-mitrailleur modèle 1938.

CHASSEBOT-LAVAURELLE N° 011, ÉVREUX.

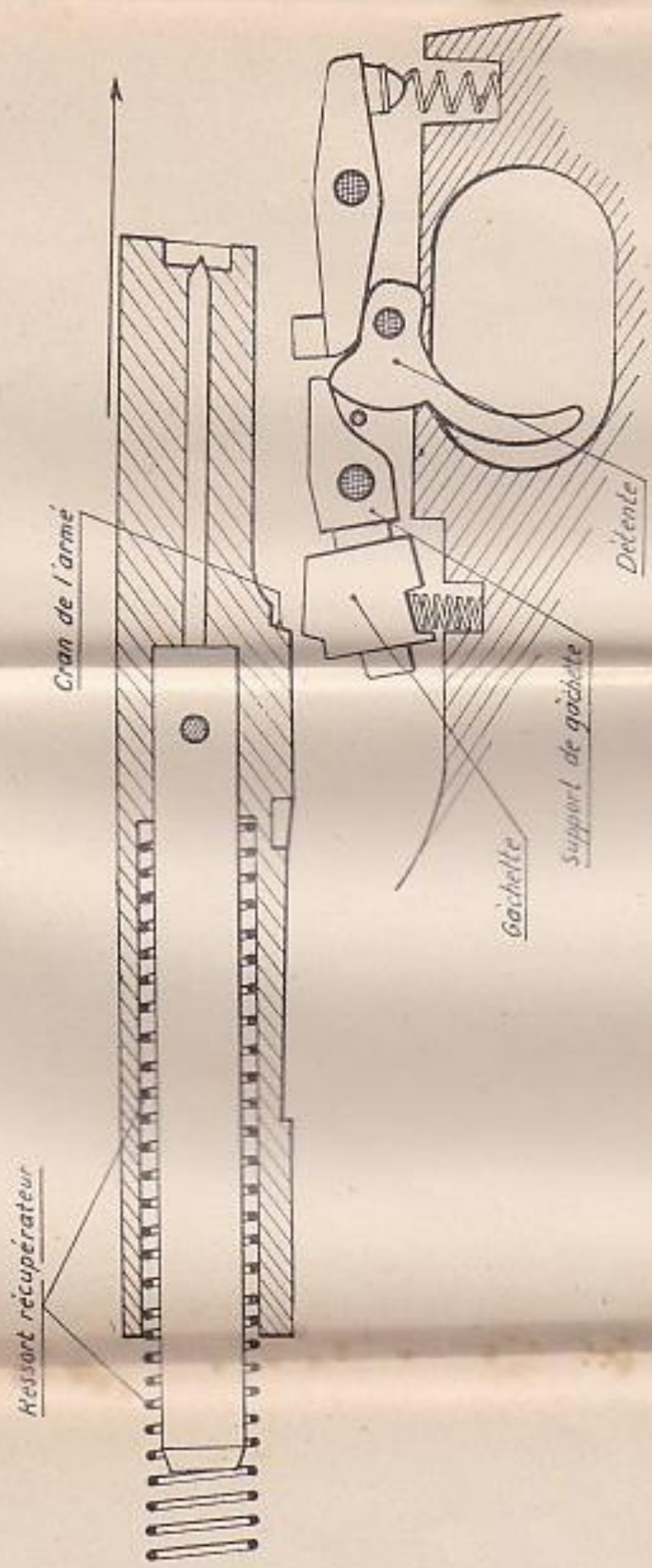


PLANCHE II. — Décoqueur.

Notice sur le pistolet-mitrailleur modèle 1888.

CHARLES-LAVAUZELLE ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS



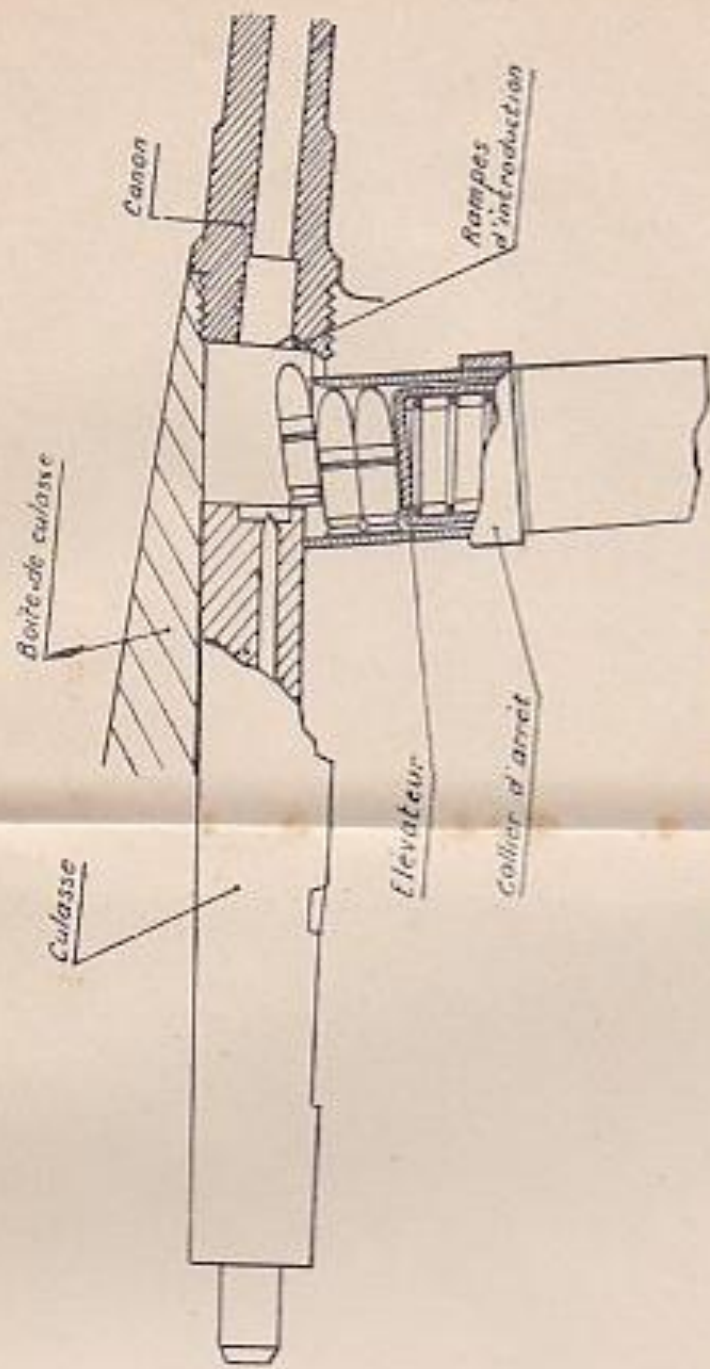


PLANCHE III. — Alimentation.

Notice sur le pistolet-mitrailleur modèle 1918.

CHARLES-LAVAUSSELLE ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

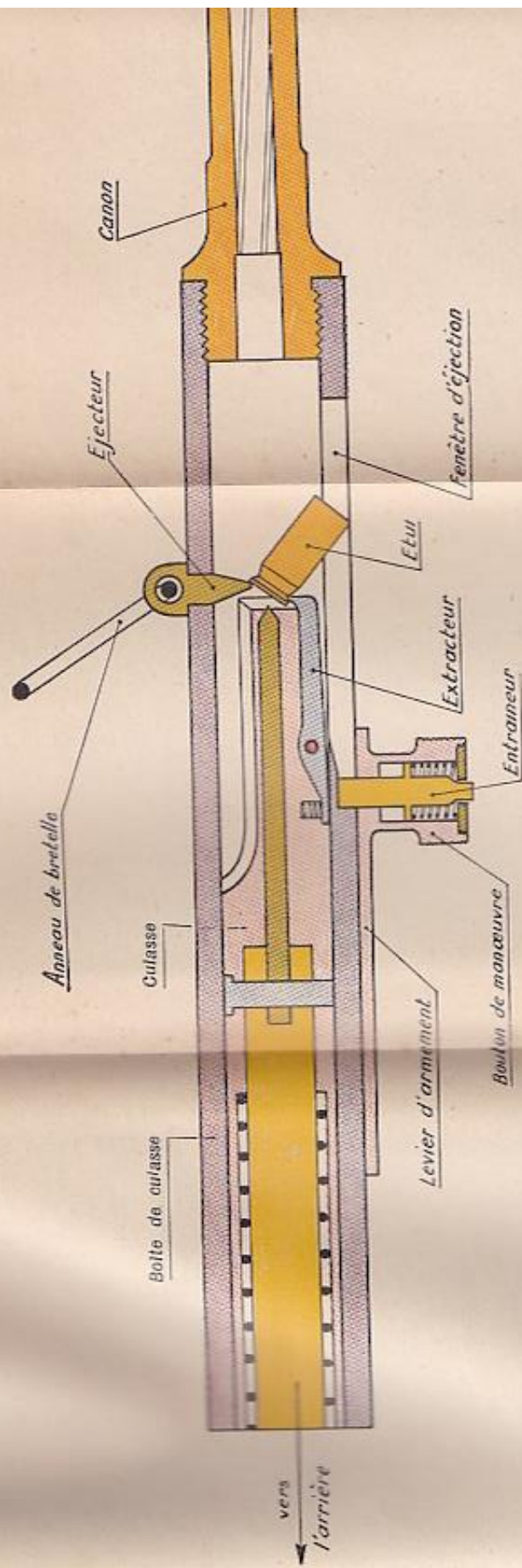


PLANCHE IV. — Ejection (coupe en plan).

CHARLES-LAVAUZELLE ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEUR

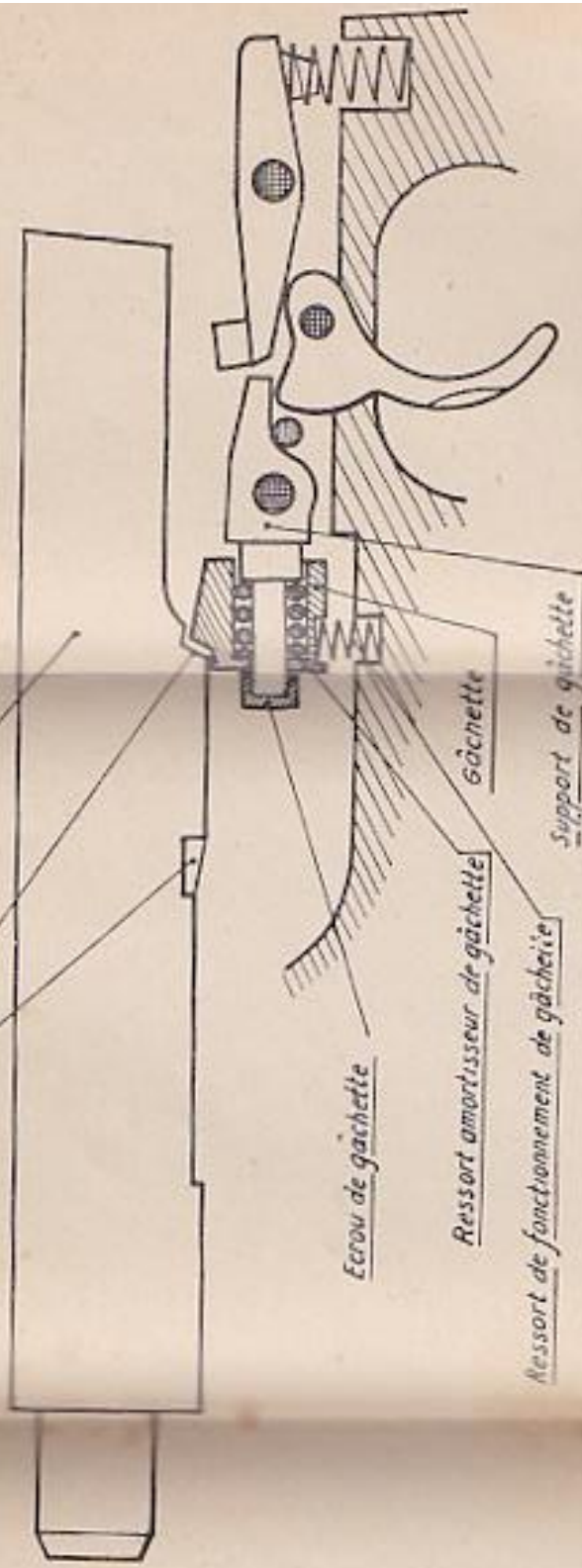
Notée sur le pistolet-mitrailleur modèle 1918.



Culasse

Cran de l'armé

Logement du tenon de sûreté



Ferou de gâchette

Ressort amortisseur de gâchette

Ressort de fonctionnement de gâchette

Gâchette

Support de gâchette

PLANCHE V. — OULANNO à l'armé.

Notice sur le pistolet-mitrailleur modèle 1938.

CHARLES-LAVAUZELLE ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS.

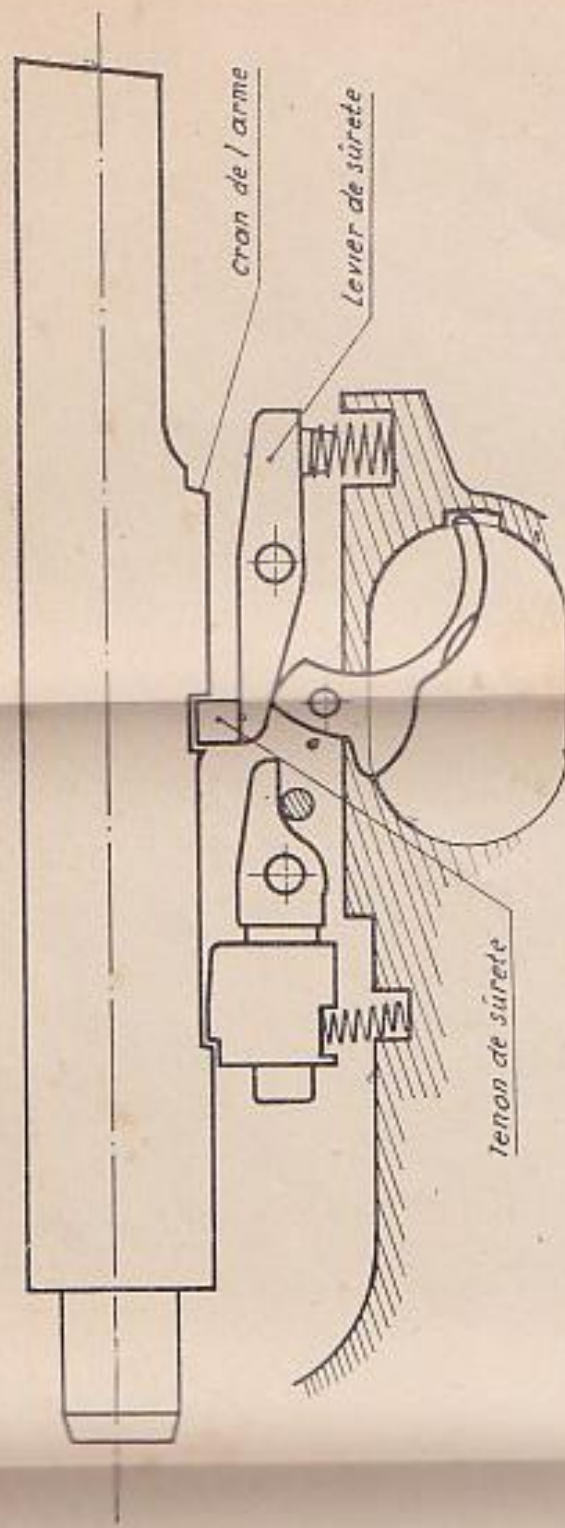


PLANCHE VI. — Sûreté (cylindre fermé).

Notice sur le pistolet-mitrailleur modèle 1888.

CHARLES-LAVAUZELLE ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS.



69